

Les situations politiques dans l'espace francophone
Projet de rapport

Présenté par

Mme Célestine Oguewa Ba
(Députée, Gabon)

Rapporteure

OTTAWA (CANADA) | 6 JUILLET 2014

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	2
INTRODUCTION.....	3
A. SECTIONS SUSPENDUES	6
GUINÉE-CONAKRY*	6
MADAGASCAR*	9
MALI*.....	14
RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE	20
SYRIE.....	27
B. SECTION SOUS OBSERVATION	35
CÔTE D’IVOIRE.....	35
C. AUTRES SITUATIONS POLITIQUES	38
ÉGYPTE	38
HAÏTI.....	46
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO	48
TUNISIE	54
VIETNAM.....	60
D. VEILLE DE L’ACTUALITE PARLEMENTAIRE	60
CONCLUSION	62

INTRODUCTION

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) est un observateur attentif des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Elle joue en ce sens un rôle actif en tant que vigie de la démocratie et elle propose des mesures qui servent à accompagner les Parlements et les gouvernements des pays en situation de crise.

Le présent rapport est consacré aux situations politiques qui ont marqué l'actualité de l'espace francophone au cours des derniers mois. Cette section du rapport ne concerne pas exclusivement les situations de crise, mais, dans un esprit d'ouverture, il traite plus largement de l'actualité politique ayant retenu l'attention au sein de l'espace francophone.

Nous traiterons dans un premier temps des développements dans des pays dont le Parlement est suspendu au sein de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie en vertu des articles 4.1, 5.6 et 5.7 de notre règlement.

4.1 L'assemblée se compose de parlements et de groupes de parlementaires partageant les valeurs de la Francophonie telles que définies par la Charte de la Francophonie et par les Déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles. Ils se constituent en sections.

5.6 Au cas où l'ordre constitutionnel d'un État serait renversé et que le Parlement de cet État, membre de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie est dissous ou privé de ses pouvoirs, la section représentant ce Parlement est suspendue jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui inspirent l'Assemblée.

5.7 Toute section dont la suspension vient d'être levée est mise sous observation pendant une période de deux ans. Si des problèmes sont constatés au cours de cette période, le Bureau et l'Assemblée plénière sont saisis de cette question et prennent les mesures appropriées.

Parmi les conséquences de la suspension d'une section de l'APF, mentionnons l'impossibilité d'occuper des postes de responsabilité, de bénéficier d'actions de coopération et de participer aux différentes réunions. Les sections actuellement sous une mesure de suspensions de l'organisation sont les suivantes :

- **République arabe syrienne (2011)** - La suspension de la section syrienne a été prononcée lors de la Session de Kinshasa (2011) sur la base de l'article 4.1 du règlement de l'APF selon lequel toute section membre doit adhérer aux valeurs de la Francophonie telles que définies par la Charte de la Francophonie et par les Déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles.
- **République centrafricaine (2013)** - Le renversement de l'ordre constitutionnel consécutif au coup d'État de mars 2013 amena l'APF à suspendre de fait la section centrafricaine en vertu de l'article 5.6 de son règlement. Cette suspension a été confirmée lors de la Session d'Abidjan (2013).

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), réuni à Rabat (Maroc) les 5 et 6 février 2014, a émis un avis favorable à la levée de la suspension des Parlements de Guinée-Conakry, de Madagascar et du Mali au sein des instances de l'APF. La réintégration officielle d'une section ne pouvant être prononcée que par l'Assemblée plénière, les membres du Bureau ont décidé que les parlements de ces pays pourraient participer d'ici là en tant qu'observateur aux différentes réunions statutaires de l'APF. Dès lors, ces derniers ont été invités à constituer une section de l'APF au sein de leur

Assemblée afin que celle-ci soit apte à siéger au sein de nos instances dès que leur réintégration aura été prononcée.

Par souci de cohérence avec le règlement de l'APF, la situation politique de ces pays sera tout de même traitée au point sur les sections suspendues dans le présent rapport.

- **Guinée-Conakry*** (2009) - Le renversement de l'ordre constitutionnel consécutif au coup d'État de décembre 2008, et la dissolution des institutions qui s'en est suivie, ont conduit le Bureau de New York (2009) à suspendre la section guinéenne en vertu de l'article 5.6 du règlement de l'APF. La tenue d'élections législatives en septembre dernier et l'installation effective du parlement guinéen qui s'en est suivi, installation confirmée par l'élection de M. Claude Kory Koudiane à sa présidence, ont créé les conditions favorables à une réintégration au sein de l'APF.
- **Madagascar*** (2009) - Le renversement de l'ordre constitutionnel consécutif au coup d'État de mars 2009 et la dissolution des institutions ont eu pour conséquence la suspension par l'APF de la section malgache en vertu de l'article 5.6 de son règlement. Cette suspension a été confirmée lors de la Session de Paris (2009). La tenue d'un scrutin législatif jugé libre, fiable et transparent, de même que l'installation effective du Parlement, confirmée par la récente élection à sa présidence de Monsieur Jean Max Rakotomamonjy, nous permet désormais d'envisager un retour de l'Assemblée nationale de Madagascar au sein de la famille parlementaire francophone.
- **Mali*** (2012) - Le renversement de l'ordre constitutionnel consécutif au coup d'État de mars 2012 amena l'APF à suspendre de fait la section malienne en vertu de l'article 5.6 de son règlement. Cette suspension a été confirmée lors de la Session de Bruxelles (2012). La tenue d'élections législatives en novembre et en décembre dernier ainsi que l'installation effective du parlement malien qui s'en est suivi, installation confirmée par l'élection à sa présidence de M. Issaka Sidibé, ont créé les conditions favorables à une réintégration de cette Assemblée au sein de notre organisation.

Nous traiterons également de la situation politique des sections sous observation au sein de l'APF. La mise sous observation est appliquée automatiquement pour deux années après la levée d'une suspension conformément à l'article 5.7 du règlement. La section actuellement concernée est :

- **Côte d'Ivoire** (2012) - La suspension de la Côte d'Ivoire a été levée lors de la session de Bruxelles (2012) suite à la tenue d'élections législatives libres, fiables et transparentes reconnues par la communauté internationale et au rétablissement des institutions démocratiques qui s'en suivit. La mise sous observation initiale de la section ivoirienne pourrait être levée à l'occasion de la présente Session, conformément à notre règlement.

D'autres situations politiques, qui font l'objet d'un suivi par notre Assemblée, seront abordées dans ce rapport. Ces situations sont celles intervenues en Égypte, en Haïti, en République démocratique du Congo et en Tunisie.

L'actualité politique dans les pays de l'espace francophone a été très dense ces derniers mois. La situation politique dans deux de nos sections demeure particulièrement préoccupante : la Centrafrique et la Syrie. En effet, à des crises politiques majeures s'ajoute la persistance de graves violations des droits de l'Homme qui doivent nous interpeller au plus haut point. Ces événements posent un défi pour la communauté francophone : démontrer qu'elle a toute sa légitimité lorsqu'elle est appelée à intervenir sur les enjeux de démocratie, de droits de l'Homme et, surtout, de paix. Nous devons

maintenir notre mobilisation afin de nous assurer que l'espace francophone demeure un espace de droits et de libertés.

Des avancées significatives de la situation politique sont toutefois intervenues dans 3 pays francophones : la Guinée, le Mali et Madagascar.

En Guinée, en parachevant le dispositif institutionnel prévu par la Constitution, les élections législatives tenues en décembre 2013 constituent une étape cruciale de la transition politique guinéenne.

À Madagascar, la tenue d'élections présidentielles et législatives à la fin de 2013 est considérée comme une étape importante pour sortir le pays de la crise politique, économique et sociale à laquelle il est confronté depuis trop longtemps.

Finalement, au Mali, l'intervention militaire contre les jihadistes au Nord Mali ainsi que l'organisation d'élections présidentielles et législatives durant le deuxième semestre de 2013 ont permis à ce pays de progressivement renouer avec la stabilité politique. Le Mali doit encore réussir le pari de la paix dans le nord où la situation demeure très complexe.

Un point sur la veille de l'actualité parlementaire se trouve à la fin de la présente section. Il va sans dire que le fait d'être mentionné à ce point précis dans le rapport ne signifie pas, pour la section concernée, une quelconque condamnation. Il convient en effet de bien distinguer les sections suspendues ou mises en observation de celles qui sont simplement citées pour parfaire l'information des membres de l'APF.

Cette section du rapport ayant été rédigée en fonction de l'actualité au 23 juin 2014, la rapporteure se réserve la possibilité de fournir aux membres de Bureau, dans son intervention orale, des données tenant compte des derniers développements.

Récapitulatif du statut des sections de l'APF

	Début de la suspension	Levée de la suspension	Levée de la mise sous observation
Côte d'Ivoire	janvier 2006	juillet 2012	Juillet 2014
Guinée	janvier 2009	juillet 2014	
Madagascar	mars 2009	juillet 2014	
Mali	mars 2012	juillet 2014	
République arabe syrienne	juillet 2011		
République centrafricaine	juillet 2013		

A. SECTIONS SUSPENDUES

GUINÉE-CONAKRY*

SECTION SUSPENDUE DEPUIS JANVIER 2009

Le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a constaté lors de sa réunion de New York (janvier 2009), la suspension de la section guinéenne en vertu de l'article 5.6 de son règlement. Cette position a été avalisée par l'Assemblée plénière réunie lors de la Session de Paris (juillet 2009).

* Le Bureau de Rabat (Maroc, février 2014), la Commission politique de Libreville (Gabon, avril 2014) et l'Assemblée régionale Afrique de Brazzaville (Congo, mai 2014) ont émis des avis favorables à la levée de la suspension du Parlement de Guinée-Conakry des instances de l'APF. La réintégration officielle d'une section ne pouvant être prononcée que par l'Assemblée plénière dont la prochaine réunion se tiendra à Ottawa en juillet 2014, les membres du Bureau ont décidé que le parlement guinéen pourrait participer d'ici là aux différentes réunions statutaires de l'APF en tant qu'observateur.

En parachevant le dispositif institutionnel prévu par la Constitution, les élections législatives tenues en décembre 2013 constituent une étape cruciale de la transition politique guinéenne. Ces élections, les premières depuis 2002, auraient dû se tenir dans les six mois suivant l'investiture en décembre 2010 d'Alpha Condé, premier président démocratiquement élu de Guinée. Toutefois, elles ont été repoussées à maintes reprises tant la méfiance était grande entre le chef de l'État et ses opposants, dans un pays à l'histoire marquée par les violences politiques et militaires, les coups d'État et la répression sanglante des manifestations, et où les divisions politiques recourent souvent les dissensions ethniques.

2009

28 septembre : Les forces de sécurité interviennent contre des milliers d'opposants rassemblés au stade de Conakry pour s'opposer à une candidature du capitaine Moussa Dadis Camara, alors chef de la junte militaire, à l'élection présidentielle de 2010. L'opération fait au moins 157 morts, des centaines de blessés, 131 femmes violées. 84 personnes sont toujours portées disparues à ce jour suite à cette intervention.

2010

Février : Un comité national de juges est nommé pour enquêter sur le massacre du 28 septembre 2009. Dans le cadre de l'enquête, des poursuites sont engagées contre au moins sept personnes en lien avec les crimes.

8 février : Un Conseil national de Transition (CNT), organe législatif provisoire composé de 101 Guinéens issus de la société civile, des partis politiques, du Conseil national pour la démocratie et le développement (CNDD, junte), du conseil religieux et des personnes ressources et chargé de gérer la transition, est formé par ordonnance. La dirigeante syndicale Rabiadou Sérah Diallo est désignée présidente.

7 Novembre : Alpha Condé est élu à la présidence de la République. Le 27 décembre, il annonce la nomination des dix-sept membres du gouvernement dirigé par le premier ministre Mohamed Saïd Fofana et s'octroie le ministère de la Défense.

21 décembre : Alpha Condé entre officiellement en fonction à titre de président. Les élections législatives devaient se tenir dans les six mois qui suivent, mais faute de consensus pour l'organisation d'un scrutin libre et transparent, elles sont sans cesse repoussées.

2013

Mars : En marge de la préparation des élections législatives, la Guinée connaît des vagues de violences meurtrières au cours de manifestation. Le premier ministre Fofana reçoit des représentants de la classe politique et de la société civile afin de sortir la Guinée du cycle de violence et de discuter de la crise politique.

Avril : Le gouvernement guinéen demande le soutien de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour l'organisation des élections législatives notamment afin de faciliter le dialogue avec l'opposition, clef du succès de ce scrutin. L'ONU nomme M. Saïd Djinnit, représentant de l'ONU en Afrique de l'Ouest, à titre de facilitateur dans ce dialogue entre gouvernement et opposition.

14 avril : Un décret présidentiel annonce que le scrutin législatif se tiendra le 30 juin 2013. La première date proposée pour la tenue de ces élections, le 12 mai, n'a pas été entérinée dans les délais par les autorités.

24 avril : Le gouvernement et les différents partis politiques guinéens appellent à la retenue alors que les manifestations faisant de nombreux morts et blessés se poursuivent.

30 mai : Début de la campagne électorale.

17 juin : La Commission électorale nationale indépendante (CÉNI) annonce qu'il sera impossible de respecter le délai du 30 juin pour la tenue du scrutin. L'opposition guinéenne contestait cette date pour les élections législatives, car cette dernière aurait été fixée, selon elle, sans concertation. Elle critique également le recours à l'opérateur sud-africain Way Mark chargé de préparer le fichier électoral, qu'elle accuse de collusion avec le pouvoir.

21 juin : L'opposition annonce qu'elle se retire du processus de dialogue afin de protester contre la répression de ses manifestants.

10 juillet : Suite à un accord entre le pouvoir et l'opposition intervenu le 3 juillet, la CENI propose la date du 24 septembre pour les législatives, date qui est acceptée par toutes les parties. Le scrutin sera finalement reporté au 28 septembre afin de procéder à des derniers ajustements.

28 septembre : Les élections législatives se déroulent dans le calme, malgré le signalement de nombreux dysfonctionnements. Le taux de participation annoncé est de 80 %. Les premiers résultats donnent la victoire au parti au pouvoir, contestée par les partis d'opposition qui dénoncent des fraudes massives.

25 novembre : Après avoir examiné les recours et les plaintes déposées tant par la mouvance présidentielle que par l'opposition, qui s'accusent mutuellement d'avoir organisé des fraudes dans plusieurs circonscriptions, la Cour suprême confirme les résultats provisoires publiés le 18 octobre par la CENI. La victoire revient au Rassemblement du peuple de Guinée (RPG), le parti au pouvoir, mais il n'obtient pas la majorité absolue. Sur les 113 députés nouvellement élus, 64 proviennent de la mouvance présidentielle (RPG et ses alliés) tandis que 49 sont issus des partis d'opposition.

13 décembre : Les partis d'opposition, qui menaçaient de boycotter l'Assemblée nationale, annoncent qu'ils y siégeront. Seul un parti, le Parti de l'espoir pour le développement national (PEDN), dont deux députés ont été élus lors des législatives, refuse d'y siéger.

2014

13 janvier : Installation du Parlement. Lors de la première session de la nouvelle législature, Claude Kory Koundiano, ex-banquier et député du RPG, est élu président de l'Assemblée nationale, devenant ainsi la deuxième personnalité de l'État.

15 janvier: Le premier ministre Mohamed Said Fofana présente sa démission au chef de l'État, un acte attendu alors que le président Condé avait promis, lors d'un discours prononcé en décembre 2013, de former un nouveau gouvernement après les turbulences politiques provoquées par les législatives.

19 janvier : M. Fofana est reconduit au poste de premier ministre.

20 janvier : Le président Condé annonce les nouveaux membres du gouvernement Fofana, qui comprend 34 ministres, dont aucun provenant de l'opposition. 19 anciens ministres sont reconduits dans la nouvelle équipe - à leurs postes précédents ou à la tête de départements différents - et 15 ministres y font leur entrée. Composée en majorité de membres du RPG, coalition majoritaire au Parlement, la nouvelle équipe compte cinq femmes. Seize personnalités quittent le gouvernement, et un ministère, celui des Affaires religieuses, est supprimé.

20 mars : Un décret présidentiel démet de ses fonctions le gouverneur de Conakry, le commandant Sékou Resco Camara. Ce dernier avait régulièrement ordonné la répression sanglante de manifestations de l'opposition en 2013 qui ont au total fait une cinquantaine de morts les mois précédant les élections législatives de septembre.

9 juin : L'opposition parlementaire suspend sa participation aux travaux de l'Assemblée nationale et décide de reprendre ses manifestations dans les places publiques et dans les rues pour protester contre le refus du gouvernement d'ouvrir un cadre de concertation. Elle dénonce le non-respect de l'accord politique du 3 juillet 2013 signé sous l'égide du facilitateur désigné par la communauté internationale. Le gouvernement guinéen qualifie de « constat d'échec » cette décision.

14 juin : La Fédération internationale des Droits de l'Homme dénonce la lenteur des procédures dans l'enquête sur le massacre du 28 septembre 2009 au stade de Conakry.

ACTIONS DE LA FRANCOPHONIE

APF

La tenue d'élections législatives en septembre dernier et l'installation effective du parlement guinéen qui s'en est suivi, installation confirmée par l'élection de M. Claude Kory Koudiane à sa présidence, créant les conditions favorables à une réintégration au sein de l'APF, le Bureau de Rabat (Maroc) des 5 et 6 février 2014 a adopté une déclaration recommandant la levée de la suspension de la section guinéenne en souhaitant son retour rapide au sein de ses instances.

Afin de mettre en œuvre cette déclaration, le Secrétaire général parlementaire a adressé le 17 février 2014 un courrier au nouveau président de l'Assemblée nationale de Guinée l'invitant à reformer une section.

Lors de sa réunion qui s'est tenue à Libreville (Gabon) les 15 et 16 avril 2014, la Commission politique de l'APF a adopté une déclaration faisant sienne la recommandation du Bureau de Rabat. L'Assemblée plénière réunie à Ottawa à l'occasion de la 40e Session de l'APF sera appelée à se prononcer sur l'opportunité de réintégrer la section guinéenne au sein de l'APF.

SECTION SUSPENDUE DEPUIS MARS 2009

L'APF a pris acte des conditions de changement de pouvoir contraires à l'ordre constitutionnel et prononcé la suspension de la section malgache en mars 2009 en application de l'article 5.6 de son règlement.

* Le Bureau de Rabat (Maroc, février 2014), la Commission politique de Libreville (Gabon, avril 2014) et l'Assemblée régionale Afrique de Brazzaville (Congo, mai 2014) ont émis des avis favorables à la levée de la suspension du Parlement de Madagascar des instances de l'APF. La réintégration officielle d'une section ne pouvant être prononcée que par l'Assemblée plénière dont la prochaine réunion se tiendra à Ottawa en juillet 2014, les membres du Bureau ont décidé que le Parlement de Madagascar pourrait participer d'ici là aux différentes réunions statutaires de l'APF en tant qu'observateur.

La tenue effective des élections présidentielles et législatives à la fin de 2013 peut être considérée comme la première étape indispensable pour sortir le pays de la crise politique, économique et sociale dans laquelle est plongé Madagascar, mise au ban de la communauté internationale et désertée par les investisseurs et les bailleurs internationaux depuis 2009. Pour mémoire, M. Andry Rajoelina, ancien maire d'Antananarivo, a renversé le président Marc Ravalomanana le 17 mars 2009, avec le soutien de l'armée, au terme d'un bras de fer de trois mois.

2009

21 mars : Andry Rajoelina prête serment comme président de la « Haute Autorité de la transition » et promet d'organiser rapidement des élections. La cérémonie d'investiture est boycottée par la communauté internationale qui condamne la prise de pouvoir de Rajoelina comme un coup d'État.

9 août : Signature, sous l'égide de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC), de laquelle Madagascar vient d'être suspendue, d'un accord entre le président de fait, Andry Rajoelina et les trois anciens présidents (Marc Ravalomanana, Didier Rastiraka et Albert Zafy) sur la constitution d'un gouvernement de transition et un calendrier pour la tenue des élections. Cet accord est finalement rejeté par la Haute Autorité de la transition.

2010

17 mars : Expiration de l'ultimatum fixé par l'Union africaine (UA) pour la mise en place des accords de Maputo. L'UA impose des sanctions contre 109 personnalités malgaches, dont Andry Rajoelina.

7 juin : L'Union européenne suspend son aide au développement à Madagascar.

28 août : Condamnation par contumace de Marc Ravalomanana aux travaux forcés à perpétuité dans le procès des auteurs de la tuerie de février 2009.

11 décembre : Promulgation par le régime de la Transition d'une nouvelle Constitution adoptée par référendum populaire qui instaure la IVe République et abaisse à 35 ans de l'âge d'éligibilité à la présidence pour permettre à Andry Rajoelina de se porter candidat à l'élection présidentielle.

2011

16 septembre : Après des mois de négociation sous la médiation de la SADC, une *Feuille de route de sortie de crise* est signée par la quasi-totalité des groupes politiques malgaches. Le texte prévoit que la transition soit toujours dirigée par Andry Rajoelina, mais avec des institutions élargies aux mouvances d'opposition et, surtout, le retour sans condition de l'ancien président Marc Ravalomanana, en exil depuis 2009. Une annexe est néanmoins ajoutée au document pour rappeler que la justice malgache est souveraine, la SADC ne pouvant annuler quelque condamnation judiciaire ni déterminer les lois d'amnistie. Des appuis financiers et techniques des bailleurs de fonds sont prévus par le document pour l'organisation des élections, tout comme la suspension et levée progressive des sanctions au fur et à mesure du bon déroulement du processus, ainsi que la possibilité de reprendre l'aide et la coopération au développement.

28 octobre : Nomination d'un gouvernement d'union nationale et d'un Parlement de transition. L'opposition critique la prépondérance de l'entourage de Andry Rajoelina dans le nouveau gouvernement, mais décide de le soutenir.

24 novembre : Retour de l'ancien président Didier Ratsiraka après neuf ans d'exil en France.

5 décembre : Annonce par l'UE de la reprise progressive et sous conditions de son aide.

2012

13 avril : Adoption de la loi d'amnistie par le Parlement de transition à la suite de débats houleux. Le projet de loi exclut de l'amnistie les violations graves des droits de l'homme et énumère les infractions non amnistiables, parmi lesquelles, le meurtre. Cette amnistie concerne les infractions commises entre 2002 et 2009 et liées aux événements politiques. Cette loi ne permet pas à M. Ravalomanana de rentrer, l'ancien président ayant été condamné par contumace en 2010 pour la mort de 36 manifestants devant le palais présidentiel en février 2009.

Août : Un premier pas dans l'apaisement des tensions entre M. Marc Ravalomanana par M. Andry Rajoelina est franchi alors qu'ils se rencontrent afin de discuter de la sortie de crise et assurer la mise en œuvre intégrale de la *Feuille de route de transition*.

2013

Janvier : Après l'annonce de M. Ravalomanana en décembre 2012, M. Rajoelina confirme à son tour qu'il ne se présentera pas aux prochaines élections présidentielles. Cette annonce constitue un pas décisif au profit de l'apaisement. En effet, l'affrontement des deux hommes était considéré par la communauté internationale comme un obstacle majeur à l'organisation d'élections et ce retrait a été salué par maints observateurs, dont le Secrétaire général de la Francophonie, S.E.M Abdou Diouf.

5 février : La Commission électorale nationale indépendante pour la transition (CÉNIT) annonce que la tenue du premier tour de l'élection présidentielle, prévue le 8 mai, est reportée au 24 juillet avec, si nécessaire, un second tour prévu pour le 25 septembre. Ce calendrier est adopté par la CÉNIT et les représentants des Nations Unies suite à des difficultés opérationnelles et afin de respecter les délais légaux minimum prescrits par le code électoral. De nombreux partis politiques demandent le report de cette élection ainsi que la constitution d'une nouvelle autorité de Transition. L'armée malgache et certains acteurs de la société civile, réunis dans un Conseil pour la Réconciliation malgache (CRM), demandent également un report de l'élection.

Avril : Le parti de M. Rajoelina annonce que son candidat sera M. Edgard Razafindravahy, maire d'Antananarivo. Le parti de M. Ravalomanana annonce quant à lui la candidature de

Ramatoa Lalao Ravalomanana, femme de l'ancien président. La nomination de Mme Ravalomanana pose problème, car elle contrevient à certains points contenus dans l'accord conclu avec le régime de Transition, notamment le fait qu'elle n'ait pas résidé au moins six mois sur le territoire malgache au moment du dépôt de son dossier de candidature et que son retour ne devait revêtir aucun caractère politique. Après être rentré à Madagascar à la suite de 11 ans d'exil, l'ancien président malgache Didier Ratsiraka annonce également sa candidature.

3 mai : M. Rajoelina revient sur son engagement et dépose sa candidature à l'élection présidentielle, entraînant une dégradation du climat politique. Ce dernier justifie cette dernière par la présence sur la liste électorale de M. Ratsiraka et de Mme Ravalomanana. Cette décision est considérée comme illégale par le premier ministre malgache, M. Omer Beriziki. Après la confirmation de ces candidatures controversées, plusieurs candidats à la présidentielle remettent en cause l'indépendance de la Cour électorale spéciale (CES).

17 mai : Annonce par la nouvelle CES d'une nouvelle liste de 33 candidats autorisés à solliciter le suffrage universel. Sous la pression de la communauté internationale, la CES a invalidé 8 candidatures dont celles de Mme Ravalomanana, de M. Rajoelina et de M. Rastriaka. L'élection qui devait avoir lieu en mai puis en août est fixée pour le 25 octobre. Une liste des amnistiés est publiée par la Commission spéciale amnistie pour la réconciliation nationale, mais le nom de M. Ravalomanana n'y figure pas.

3 juin : Les signataires de la *Feuille de route pour une sortie de crise* se réunissent avec de hauts responsables de l'armée et de la société civile dans le cadre d'une conférence visant à sortir le pays de l'impasse politique.

6 juin : Un décret du Conseil des ministres de Madagascar reporte au 23 août l'élection présidentielle. Cette décision survient à la suite de la demande de la CES qui estimait que la suspension des financements internationaux et le rejet de trois candidatures par la communauté internationale justifiaient le report de l'élection.

22 août : La CENIT annonce que le premier tour de l'élection présidentielle se tiendra le 25 octobre.

25 septembre : Lancement officiel de la campagne électorale.

25 octobre : Au premier tour des présidentielles, 33 candidats s'affrontent. Le taux de participation est de plus de 60 %. Deux candidats se qualifient au deuxième tour : Robinson Jean-Louis et Hery Rajaonarimampianina, le premier étant soutenu par M. Ravalomanana et le second par M. Rajoelina. Ces résultats sont confirmés par la CES le 22 novembre.

20 décembre : Tenue du second tour des présidentielles et des élections législatives. Les observateurs estiment que le scrutin est crédible et transparent. Les résultats provisoires donnent la victoire à M. Rajaonarimampianina avec 53 % des voix, ce que conteste son adversaire, dénonçant des fraudes massives.

2014

10 janvier : La Commission électorale proclame les résultats provisoires des législatives. Le Mapar, parti de M. Rajoelina, est en tête avec 53 sièges, alors que la mouvance de M. Ravalomanana suit en deuxième place. La CES a trente jours pour examiner les informations et proclamer les résultats officiels. En accord avec la nouvelle Constitution, le premier ministre sera désigné par la majorité à l'Assemblée nationale.

17 janvier : La CES confirme la victoire de M. Rajaonarimampianina annoncée plus tôt par la CENIT et rejette la plupart des recours qui avaient été déposés par M. Jean-Louis.

24 janvier : Cérémonie d'investiture à Antananarivo de M. Rajaonarimampianina. Au même moment, une explosion à proximité du stade où a lieu la cérémonie fait un mort et plus de trente blessés.

6 février : La CES confirme les résultats des législatives : le Mapar obtient la majorité parlementaire avec 49 des 151 sièges à l'Assemblée, les indépendants décrochent 39 sièges et la mouvance de M. Ravalomanana en récolte 20. Le parti de l'ancien vice-premier ministre Hajo Andrianainarivelo dispose de 13 sièges. Les résultats dans quatre districts sont annulés par la CES et le scrutin sera repris le 30 mai 2014.

21 février : M. Rajoelina renonce à se présenter au poste de premier ministre, bien que la Haute cour constitutionnelle ait confirmé le 17 février qu'il revenait aux députés de son parti de choisir le premier ministre grâce à leur majorité parlementaire.

27 février : La candidature de Haja André Resampa, ancien proche collaborateur de M. Rajoelina, au poste de premier ministre est rejetée par le président Rajaonarimampianina. Le poste demeure occupé par le premier ministre de la transition, Omer Beriziky, et son gouvernement.

13 mars : Le FMI annonce reconnaître les nouvelles autorités malgaches, renouant ainsi avec le pays pour la première fois depuis le coup d'état de 2009.

28 mars : Le Conseil permanent de la Francophonie donne un avis favorable à la réintégration de Madagascar au sein de l'Organisation internationale de la Francophonie. Ce pays était suspendu depuis 2009. L'OIF prend acte du «retour à l'ordre constitutionnel» après l'élection du président.

11 avril : Kolo Roger, médecin et proche du président Rajaonarimampianina, est élu au poste de premier ministre. Il avait envisagé de se présenter à la présidentielle en 2013, puis s'était finalement désisté en faveur de M. Rajaonarimampianina. Il entre en fonction le 16 avril.

18 avril : Le premier ministre présente un "gouvernement d'ouverture", constitué en majorité de nouvelles têtes, surtout des techniciens inconnus de la scène politique locale. Parmi les 31 ministres, le Mapar a deux représentants et la mouvance Ravalomanana un seul.

3 mai : L'Assemblée nationale malgache élit Jean Max Rakotomamonjy, candidat de M. Rajaonarimampianina, président de l'Assemblée nationale. Il est élu en obtenant 111 voix sur 111 votants parmi les 147 députés que compte l'Assemblée nationale.

14 mai : La protection civile malgache déclenche une opération humanitaire d'urgence dans le sud-est de l'île où des troubles violents ont éclaté une semaine auparavant après des vols de zébus, faisant entre 15 et 22 morts et quelque 3 000 déplacés.

19 mai : L'Union européenne décide de la reprise complète de la coopération au développement avec Madagascar, suspendue depuis 2010. La Banque mondiale annonce quant à elle une aide d'au moins 400 millions de dollars pour le pays.

30 mai : Création du parti Force nouvelle pour Madagascar (HVM). Les dirigeants du parti sont pour la plupart des proches du président Rajaonarimampianina. On y retrouve plusieurs membres du gouvernement ainsi que le premier ministre Roger, qui y occupe un poste de conseiller.

18 juin : Le FMI approuve un prêt d'urgence de 47,1 millions de dollars à Madagascar, le premier depuis le coup d'État de 2009.

ACTIONS DE LA FRANCOPHONIE

APF

Lors de sa réunion de Rabat (Maroc) des 5 et 6 février 2014, les membres du Bureau de l'APF adoptent une déclaration recommandant la levée de la suspension de la section malgache sous réserve de l'installation effective de son parlement.

L'élection à la présidence de l'Assemblée nationale de Monsieur Jean Max Rakotomamonjy a créé les conditions permettant de constater cette installation effective.

Afin de mettre en œuvre cette déclaration, le Secrétaire général parlementaire a adressé un courrier invitant l'Assemblée nationale à reformer une section.

Lors de sa réunion qui s'est tenue à Libreville (Gabon) les 15 et 16 avril 2014, la Commission politique de l'APF a adopté une déclaration faisant sienne la recommandation du Bureau de Rabat. L'Assemblée plénière réunie à Ottawa à l'occasion de la 40e Session de l'APF sera appelée à se prononcer sur l'opportunité de réintégrer la section malgache au sein de l'APF.

OIF

L'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) s'est grandement impliquée dans les efforts de résolution de la crise malgache, notamment au sein du Groupe de contact international sur Madagascar (GIC-M). Le Secrétaire général de la Francophonie, SEM Abdou Diouf, s'est entretenu avec Mme Béatrice Atallah, Présidente de la CENIT le 29 janvier 2014. Au cours de cet entretien, Mme Atallah a remercié l'OIF pour son soutien au processus électoral de sortie de crise. Elle a sollicité l'expertise de l'OIF pour l'organisation d'un séminaire d'évaluation bilan qui lui permettrait de définir son programme d'activités de fin de mission et de réfléchir à la nature et au statut de l'institution qui prendra la relève de la CENIT. Une délégation de l'OIF s'est rendue à Antananarivo du 24 au 28 février pour animer les travaux de ce séminaire et présenter les principaux constats et recommandations de la mission d'observation électorale des élections à Madagascar.

Dans la poursuite de son implication dans les concertations avec ses partenaires internationaux, l'OIF a pris part le 28 mars 2014 à la 9ème réunion du GIC-M qui s'est tenue à Antananarivo. Le représentant de la DDHDP a profité de cette occasion pour porter le message du Secrétaire général auprès des partenaires régionaux et internationaux présents en affirmant que la mission de l'OIF ne devait pas s'arrêter avec l'aboutissement du processus de sortie de crise et la restauration de l'ordre constitutionnel. Il a souligné que l'OIF resterait aux côtés des acteurs politiques et de la société civile de Madagascar pour contribuer à l'enracinement de la paix, de la démocratie et permettre le retour au développement.

La réintégration de Madagascar dans les instances de l'OIF est proclamée par le Conseil permanent de la Francophonie le 28 mars 2014.

SECTION SUSPENDUE DEPUIS MARS 2012

Le 22 mars 2012, l'APF a, par voie de communiqué, condamné fermement le renversement du pouvoir légal au Mali par un coup d'État militaire. Conformément à l'article 5.6 de son règlement, l'APF a constaté dans ce communiqué la suspension de la section malienne jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui régissent son organisation. Cette suspension a été confirmée lors de la Session de Bruxelles (2012).

* Le Bureau de Rabat (Maroc, février 2014), la Commission politique de Libreville (Gabon, avril 2014) et l'Assemblée régionale Afrique de Brazzaville (Congo, mai 2014) ont émis des avis favorables à la levée de la suspension de l'Assemblée nationale du Mali des instances de l'APF. La réintégration officielle d'une section ne pouvant être prononcée que par l'Assemblée plénière dont la prochaine réunion se tiendra à Ottawa en juillet 2014, les membres du Bureau ont décidé que le parlement malien pourrait participer d'ici là aux différentes réunions statutaires de l'APF en tant qu'observateur.

Le succès de l'intervention militaire contre les jihadistes au Nord Mali ainsi que l'organisation d'élections présidentielles et législatives durant le deuxième semestre de 2013 a permis à ce pays de progressivement renouer avec la stabilité politique.

Le Mali doit encore réussir le pari de la paix avec des rebelles touareg, dont des groupes armés restent présents dans le Nord, notamment à Kidal. Les jihadistes ont été affaiblis au cours de la dernière année par l'intervention des forces françaises et de leurs alliés africains regroupés au sein de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation du Mali (Minusma), mais ils demeurent actifs, commettant à intervalles réguliers des attaques meurtrières. Malgré un accord préliminaire de paix signé en juin dernier, le processus de discussions intermalien peine pour l'instant à progresser bien qu'il soit essentiel pour trouver une solution durable à la situation dans le nord du pays.

Le conflit au Nord Mali pose également des problèmes humanitaires. En effet, selon le Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), plus de 300 000 civils déplacés à l'intérieur du pays avaient trouvé refuge dans des communautés d'accueil du sud du pays, principalement à Bamako. Plusieurs de ces déplacés seraient dans un état de grande détresse. De plus, l'Unicef estime que la crise a affecté l'éducation d'environ 700 000 enfants. L'ONU s'inquiète également du recrutement d'enfants par les groupes islamistes, les rebelles touareg et les milices gouvernementales.

2012

17 janvier : La rébellion touareg du Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) et d'autres rebelles - dont des hommes armés ayant combattu pour le régime de Mouammar Kadhafi en Libye, renversé en 2011 - lancent une vaste offensive dans le Nord.

22 mars : Accusant le pouvoir central de ne pas donner aux forces armées les moyens nécessaires à la défense de l'intégrité territoriale, un groupe d'officiers mène un coup d'État qui a raison du président Amadou Toumani Touré. Un Comité national pour le redressement de la démocratie et la restauration de l'État, dirigé par le capitaine Amadou Haya Sanogo, dissout les institutions.

30 mars-1^{er} avril: La rébellion touareg et les groupes islamistes alliés à Al-Qaïda au Maghreb islamique (Aqmi) prennent le contrôle des capitales des trois régions du Nord : Kidal, Gao puis Tombouctou et déclarent l'indépendance de l'Azawad. Le MNLA est rapidement évincé de cette région par Aqmi et ses alliés du Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (Mujao) et d'Ansar Dine (Défenseurs de l'islam). Ces groupes islamistes armés vont commettre de nombreuses exactions au nom de la charia (amputations, meurtres, coups de fouet, destruction de mausolées classés au patrimoine mondial de l'UNESCO).

6 avril : À Bamako, faisant face à une pression internationale croissante et grâce à la médiation de la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CÉDEAO), les putschistes acceptent un accord-cadre prévoyant le rétablissement de l'ordre constitutionnel et le transfert du pouvoir aux civils.

12 avril: Dioncounda Traoré est investi président par intérim. M. Cheick Mobido Diarra est nommé premier ministre du gouvernement d'union nationale.

11 décembre : M. Cheick Mobido Diarra annonce sa démission ainsi que celle de son gouvernement. M. Diango Cissoko, médiateur de la République, le remplace au poste de premier ministre. Ce dernier réintroduit dans son gouvernement les principaux ministres de la première équipe de transition.

20 décembre : Face à la situation au pays et après de nombreuses tentatives de médiations internationales, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 2085 autorisant le déploiement pour une année de la Misma.

2013

11 janvier : L'armée française lance l'opération Serval, vaste offensive militaire visant à déloger les militants islamistes du nord du pays, à sécuriser Bamako et à préserver l'intégrité territoriale du Mali. La veille, des combattants jihadistes se sont emparés d'une localité dans le centre du pays, menaçant de poursuivre leur offensive vers le Sud et la capitale Bamako. Dès le 14 janvier, les islamistes évacuent les grandes villes du Nord après des bombardements des forces françaises et la France engage des troupes au sol.

L'opération Serval entraîne le déploiement de 4 000 soldats français et est menée en étroite collaboration avec les Forces armées maliennes. Elle compte également sur l'appui de la Misma, regroupant des effectifs provenant du Nigeria, du Togo, du Bénin, du Niger, du Burkina Faso, du Sénégal, de Côte d'Ivoire, de Guinée-Conakry et du Ghana. S'ajoutent à ces contingents près 800 soldats tchadiens.

16 janvier : Un groupe nommé les « Signataires par le sang » mené par Mokhtar Belmokhtar, membre destitué de l'Aqmi, prend des centaines d'otages sur le site gazier d'In Amenas (Algérie). Cet événement démontre la complexité de la situation dans la zone sahélo-saharienne, vaste espace désertique recoupant des territoires de l'Algérie, du Burkina Faso, de la Libye, du Mali, de la Mauritanie, du Niger et du Tchad. Cette zone est confrontée à une insécurité croissante liée notamment aux activités d'Aqmi qui opère depuis ses bases du nord du Mali.

26 au 28 janvier : Les soldats français et maliens conquièrent le bastion islamiste de Gao avant d'entrer sans combat dans Tombouctou. Le 30, les forces françaises prennent le contrôle de l'aéroport de Kidal, les soldats tchadiens arrivant pour sécuriser la ville.

18 février: Début d'une opération visant à déloger les islamistes dans l'Adrar des Ifoghas (nord-est). De violents combats vont opposer soldats français et Tchadiens aux jihadistes. Fin février, un des principaux chefs d'Aqmi, l'Algérien Abdelhamid Abou Zeïd, est tué par l'armée française.

Parallèlement, la France demande avec succès au Conseil de sécurité des Nations Unies de préparer l'envoi d'une force militaire de maintien de la paix afin de prendre le relais de la Misma. Le Conseil de sécurité autorise le déploiement cette mission pour le mois de juillet.

Avril : Face au succès des opérations dans le nord, la France annonce une diminution graduelle du nombre de soldats français au Mali. Parallèlement, le Parlement français autorise le gouvernement à prolonger l'opération militaire en cours. Le Parlement tchadien vote également une résolution réclamant le retrait progressif de ses soldats du territoire.

6 mars : Le Conseil des ministres de transition annonce la création d'une Commission dialogue et réconciliation (CDR) qui sera entre autres chargée de recenser les forces politiques et sociales concernées par le processus de dialogue de réconciliation. Dans ce cadre, des discussions préparatoires se déroulent entre des communautés du Nord au début du mois d'avril.

8 avril : L'armée française lance l'opération Gustav qui vise à traquer les islamistes au nord de la ville de Gao. De plus, l'armée française passe le relais à l'armée burkinabé à Tombouctou pour conduire les opérations de sécurisation de la région. Les forces tchadiennes sont maintenant présentes dans la ville de Tessalit.

18 juin : Les autorités et les rebelles touareg occupant Kidal signent un accord prévoyant un cessez-le-feu, un déploiement progressif de l'armée malienne et un cantonnement des combattants touareg sur des sites de regroupement. En outre est signé un « Accord préliminaire à l'élection présidentielle et aux pourparlers inclusifs de paix » en vue de permettre la tenue des élections présidentielles en juillet.

1^{er} juillet : La Misma fait officiellement place à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (Minusma). Selon un rapport de l'ONU, les effectifs militaires de la Minusma s'élevaient fin 2013 à 5 539 soldats, sur les 11 200 autorisés par le Conseil de sécurité.

28 juillet : À l'issue du premier tour de l'élection présidentielle, disputée entre 27 candidats, dont une seule femme, Ibrahim Boubacar Keïta arrive en tête avec 39,79 % de suffrages, suivi par Soumaïla Cissé, avec 19,7 % des voix. Le taux de participation est de 48 %. Un nombre record d'observateurs de la Cédéao, de l'UA de l'UE et de l'OIF sont sur place pour veiller au bon déroulement des opérations.

11 août : M. Keita remporte le deuxième tour de l'élection présidentielle avec 77 % des suffrages et accède à la présidence. Ce second tour se déroule sans incident malgré la crainte des autorités. Le taux de participation est légèrement plus faible que lors du premier tour, passant à 45 %.

4 septembre : Investiture de M. Keita.

Septembre : Après une accalmie de plusieurs mois, les groupes jihadistes reprennent leurs attaques, tuant une dizaine de civils et de militaires maliens et tchadiens.

20 octobre : Plus de 1 500 soldats français, maliens et de la Minusma lancent l'opération « Hydre » dans le Nord pour éviter une résurgence des mouvements terroristes.

2 novembre : Deux journalistes de Radio-France international (RFI), Ghislaine Dupont et Claude Verlon, sont assassinés après avoir été enlevés à Kidal, ville du nord du pays en proie à de vives tensions entre les habitants et le MNLA. Ce crime est revendiqué par AQMI.

24 novembre : Premier tour des élections législatives. Aucun parti ni coalition n'obtient la majorité absolue. Le taux de participation chute de dix points avec celui observé lors de l'élection présidentielle.

15 décembre : Deuxième tour des élections législatives. Le parti présidentiel, le Rassemblement pour le Mali, obtient près de 60 sièges, et ses divers alliés, dont l'un des principaux partis maliens, l'Alliance pour la démocratie au Mali, en obtiennent plus de 50. Soit, au total, 115 sièges sur les 147 que compte l'Assemblée nationale. De son côté, l'Union pour la république et la démocratie, le parti de Soumaïla Cissé obtient 18 députés dans la nouvelle Assemblée.

2014

20 janvier : Le président Keïta annonce une restructuration de l'armée par le biais d'une loi de programmation quinquennale, à l'occasion du 53^e anniversaire des forces maliennes marqué par un défilé avec leurs alliés antijihadistes.

22 janvier : M. Issaka Sidibé, parent par alliance de M. Keïta et responsable du parti présidentiel, est élu président de l'Assemblée nationale lors du vote organisé à l'occasion de la première session de la nouvelle législature. Il a obtenu 115 voix contre onze à son rival. Il y a eu 20 bulletins blancs et un nul pour un total de 147 députés.

23 janvier : Le Conseil de sécurité des Nations unies renouvelle son appel en faveur d'un processus de négociation inclusif et crédible, ouvert à toutes les communautés du nord du Mali.

15 février : À l'occasion des discussions entre le gouvernement malien et les groupes rebelles, il est annoncé qu'une douzaine de sites de cantonnement seront installés dans le nord du pays dans le cadre du processus de désarmement des groupes armés.

19 février : La mission de formation de l'armée malienne de l'Union européenne est prolongée jusqu'en 2016.

Mars : Une quarantaine de combattants d'AQMI sont tués par les forces françaises, dont Omar Ould Hamaha, chef jihadiste malien recherché par le Mali et les États-Unis.

20 au 22 mars : Des représentants du MNLA, du HCUA et du MMA, des groupes touareg qui s'étaient détachés d'autres mouvements plus extrémistes et islamistes, se réunissent à Rome en vue d'établir une coordination pour participer au processus de négociation prévu par les accords de Ouagadougou avec les autorités de Bamako.

6 avril : Le premier ministre malien Oumar Tatam Ly, nommé il y a seulement sept mois, démissionne en invoquant des divergences de vues avec le président Keïta. Il est remplacé par le ministre de l'Urbanisme et de la Politique de la ville, Moussa Mara, qui entame des consultations pour former un nouveau gouvernement. M. Mara, expert-comptable de formation, avait été candidat au premier tour de l'élection présidentielle de 2013.

12 avril : Le nouveau gouvernement est annoncé dans un décret présidentiel. Ce dernier est formé de 31 ministres, contre 35 dans le précédent. Sa composition ne comporte pas de changements majeurs.

15 avril : L'Union européenne lance une nouvelle mission pour renforcer la police et la gendarmerie du Mali, et a prolongé pour deux ans sa mission de formation de l'armée. Approuvée par les ministres de la Défense de l'UE, la mission Eucap Sahel Mali dispensera "des conseils stratégiques et des formations à l'intention des trois forces de sécurité intérieure", la police, la gendarmerie et la Garde nationale.

22 avril : Le Mujao annonce que l'un des deux derniers otages français enlevés au Mali, Gilberto Rodrigues Leal, est mort. Le groupe avait revendiqué son rapt en novembre 2012. Le président François Hollande promet de ne "pas laisser impunie" cette mort, tandis que le gouvernement malien la qualifie d'"acte odieux".

23 avril : Le gouvernement malien affirme devant le Conseil de sécurité des Nations unies sa volonté de mener rapidement des négociations avec les groupes armés du nord du pays,

un objectif que l'ONU a qualifié de "première priorité". M. Modibo Keïta, ancien premier ministre, est nommé à titre de "haut représentant" du président Keïta "pour le dialogue inclusif inter-malien", en particulier avec la rébellion touareg du Nord.

24 avril : Le meneur du coup d'État militaire de mars 2012, Amadou Sanogo, déjà accusé de complicité d'enlèvement, est inculpé de complicité d'assassinat.

27 avril : Le ministre malien de la Réconciliation nationale annonce un nouveau plan pour relancer le dialogue entre le gouvernement et les groupes armés du nord du pays. Ceux-ci rejettent ce nouveau plan.

2 mai : Les députés maliens adoptent à une large majorité le programme de gouvernement du premier ministre Mara, qui a appelé à un "sursaut national" pour rendre au Mali sa dignité après une profonde crise politico-militaire.

7 mai : La France annonce que 3 000 soldats français seront mobilisés dans la "bande sahélo-saharienne", sans date limite, dans le cadre d'une réorganisation du dispositif militaire au Mali.

17 et 18 mai : Des soldats maliens et des combattants de groupes armés, dont le MNLA, s'affrontent à Kidal alors que le premier ministre Mara y est en visite. Le bilan est de 36 morts, dont huit militaires, et une trentaine d'otages. Le gouvernement dépêche des renforts militaires pour tenter de reprendre le contrôle de la ville. Le président Keïta exclut toute impunité pour les auteurs des "crimes odieux".

19 mai : Les rebelles libèrent les 32 fonctionnaires pris en otage la veille.

23 mai : Selon l'ONU, les villes de Kidal et Menaka ont été reprises par les rebelles touaregs. Les autorités maliennes font état d'une vingtaine de soldats tués. Selon le HCR, les affrontements ont poussé 3 000 personnes à fuir Kidal. Certains déplacés sont restés confinés deux jours, sans nourriture, par peur des combats. Le président en exercice de l'Union africaine (UA), le Mauritanien Mohamed Ould Abdel Aziz, se rend à Kidal pour arracher un cessez-le-feu aux rebelles touareg, qui sera finalement signé entre Bamako et les trois principaux groupes armés du nord du Mali.

24 mai : Trois partis d'opposition représentés au Parlement réclament dans une déclaration commune la démission du premier ministre, en l'accusant d'être un des principaux responsables du déclenchement de combats meurtriers à Kidal lors de sa visite. La déclaration est signée par l'Union pour la République et la démocratie (URD, de l'ex-ministre de l'Économie des Finances et candidat à la présidentielle de 2013 Soumaïla Cissé), le Parti pour la renaissance nationale (Parena, de l'ex-ministre des Affaires étrangères Tiébilé Dramé) et le Parti pour la restauration des valeurs du Mali-Fasoko (PRVM-Fasoko).

26 mai : Le bilan est maintenant de cinquante soldats tués lors des combats à Kidal selon le ministre malien de la Défense.

28 mai : Le ministre malien de la Défense Soumeylou Boubèye Maïga, figure de la vie politique à Bamako, démissionne et est remplacé par le colonel-major de l'armée de l'air à la retraite, Bah N'Daw, 64 ans, un ancien chef d'état-major de l'aviation, et ex-chef d'état-major adjoint de la Garde nationale.

31 mai : Le ministre de la Défense Maïga demande une commission d'enquête parlementaire sur les événements des 17 et 18 mai.

4 juin : Le responsable nommé par le président Keïta pour le dialogue entre Bamako et les groupes armés du nord du Mali rencontre à Nouakchott des représentants de ces mouvements.

5 juin : Le président reçoit les leaders des partis politiques, dont ceux de l'opposition, dans un souci d'apaisement.

10 juin : Réunis à Alger pour des consultations après l'accord de cessez-le-feu signé le 23 mai avec Bamako, les principaux dirigeants des trois mouvements rebelles réaffirment leur volonté d'œuvrer à la consolidation de la dynamique de paix en cours. Ce dialogue inter-malien vise à trouver une solution "définitive" à l'instabilité dans le nord du Mali par "la prise en charge des revendications légitimes de la population locale dans le plein respect de l'intégrité territoriale et de l'unité nationale du Mali".

11 juin : Quatre militaires tchadiens de l'ONU sont tués lors d'un attentat à la voiture piégée à Aguelhok, dans le nord du Mali. L'attentat qui s'est produit à l'entrée du camp de la Minusma a également fait dix blessés, dont six soldats de la Minusma et quatre militaires maliens.

13 juin : L'opposition dépose devant l'Assemblée nationale une motion de censure contre le gouvernement, incapable, selon elle, de régler les problèmes du pays, dont la rébellion dans le Nord.

15 juin : Trois groupes armés du nord du Mali, le MAA, la CPA et la CM-FPR, signe à Alger une plateforme préliminaire les engageant à dialoguer avec Bamako pour trouver une solution définitive à la crise.

18 juin : Devant le Conseil de sécurité qui examine le renouvellement du mandat de la Minusma, le patron des opérations de maintien de la paix de l'ONU, Hervé Ladsous, affirme qu'il faut que les pourparlers entre Bamako et les groupes armés du Nord s'engagent immédiatement.

18 juin : La motion de censure déposée le 13 juin par l'opposition est rejetée en session plénière.

19 juin : Selon le directeur des opérations humanitaires de l'ONU, le regain de violence à Kidal ont déplacés 18 000 Maliens. L'ONU a recensé en tout 135 000 Maliens réfugiés et 151 000 déplacés dans le pays.

19 juin : Le FMI annonce que son aide au Mali, gelée depuis l'achat par Bamako d'un nouvel avion présidentiel pour 40 millions de dollars, restera bloquée au moins jusqu'en septembre et la mise en œuvre d'un audit.

ACTIONS DE LA FRANCOPHONIE

APF

Le 22 janvier, le Secrétaire général parlementaire a salué l'élection du nouveau président de l'Assemblée nationale du Mali et a fait part à l'ensemble des nouvelles autorités du parlement malien l'entière disponibilité de l'APF à œuvrer en faveur d'une remise en route de cette institution démocratique.

Jugeant que la tenue d'élections législatives en novembre et en décembre dernier ainsi que l'installation effective du parlement qui s'en est suivi, installation confirmée par l'élection à sa présidence de M. Issaka Sidibé, créaient les conditions favorables à une réintégration du parlement malien au sein de l'APF le Bureau de Rabat (Maroc) réuni les 5 et 6 février 2014 a adopté une déclaration recommandant la levée de la suspension de la section malienne.

Afin de mettre en œuvre cette déclaration, le Secrétaire général parlementaire a adressé le 17 février 2014 un courrier au nouveau président de l'Assemblée nationale du Mali l'invitant à reformer une section.

Lors de sa réunion qui s'est tenue à Libreville (Gabon) les 15 et 16 avril 2014, la Commission politique de l'APF a adopté une déclaration faisant sienne la recommandation du Bureau de Rabat. L'Assemblée plénière sera appelée à Ottawa à se prononcer sur l'opportunité de réintégrer la section malienne au sein de l'APF.

OIF

La DDHDP a pris part, les 13 et 14 février 2014, à la séance préparatoire organisée par le gouvernement malien et la MINUSMA à Bamako portant sur les leçons apprises des accords de paix précédents et sur le processus de cantonnement des combattants issus des groupes armés, dans le cadre du processus de relance du dialogue et de la réconciliation pour parvenir à une stabilité durable.

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

SECTION SUSPENDUE DEPUIS MARS 2013

Le 25 mars 2013, l'APF a, par voie de communiqué, condamné fermement le renversement du pouvoir par les rebelles de la Séléka par un coup d'État en République centrafricaine. Conformément à l'article 5.6 de son règlement, l'APF a constaté la suspension de la section centrafricaine jusqu'au rétablissement d'un ordre constitutionnel conforme aux principes fondamentaux qui régissent son organisation. Cette suspension a été confirmée lors de la Session d'Abidjan (Côte d'Ivoire) en juillet 2013.

En mars 2013, le renversement du pouvoir par les rebelles de la Séléka, coalition rebelle à dominante musulmane, a plongé la Centrafrique dans un chaos sans précédent, déclenchant des violences interconfessionnelles entre chrétiens et musulmans qui avaient jusque-là toujours vécu en bonne entente. Cette situation a également engendré une importante crise humanitaire avec des centaines de milliers de déplacés, dont 400 000 à Bangui.

2012

Décembre: La situation politique en République centrafricaine se dégrade rapidement alors que la Séléka, une alliance politico-militaire composée de trois rébellions centrafricaines et menée par M. Michel Djotodia, s'empare de plusieurs villes au nord et au centre du pays. Face à cette situation, la Force multinationale de l'Afrique centrale (FOMAC) est déployée sur le terrain.

2013

11 janvier: Signature des accords de Libreville qui prévoit un cessez-le-feu entre le gouvernement et la coalition Séléka, le maintien du Président François Bozizé au pouvoir jusqu'à la fin de son mandat en 2016 et la formation d'un gouvernement de transition d'union nationale.

17 janvier: Conformément aux accords de Libreville, M. Nicolas Tiangaye, issu de l'opposition, est nommé premier ministre en remplacement de M. Faustin Archange Touadera. Un gouvernement d'union nationale est constitué. Celui-ci a pour mandat de poursuivre le processus démobilisation, désarmement, réinsertion (DDR) et d'organiser les élections législatives. Après une période d'incertitude, la coalition Séléka décide de participer à ce gouvernement, mais s'en retire peu après.

Mars: La Séléka, jugeant le non-respect des accords de Libreville, reprend les armes et prend progressivement le contrôle de plusieurs villes du pays.

24 mars: La Séléka prend Bangui et chasse le président François Bozizé qui se réfugie au Bénin. M. Djotodia s'autoproclame président. La France annonce l'envoi de soldats pour assurer la protection des ressortissants français et étrangers.

26 mars: M. Djotodia suspend la Constitution, dissout le gouvernement et l'Assemblée nationale et indique qu'il légifèrera par ordonnances pendant une période de transition de trois ans. L'Union africaine suspend la Centrafrique et impose des sanctions à sept responsables de la Séléka, dont M. Djotodia.

31 mars: Le premier ministre nomme un nouveau gouvernement d'union nationale composé de 34 membres issus de la rébellion, d'anciens opposants et de personnalités issues de la société civile. Réunis en sommet extraordinaire à N'Djamena (Tchad), les chefs d'État d'Afrique centrale demandent la création d'un Conseil supérieur de transition (CST) afin d'élire le président intérimaire et de veiller à la formation du gouvernement de transition.

8 avril: Conformément aux dispositions du chapitre 5 de la Déclaration de Bamako, les membres du Conseil permanent de la Francophonie (CPF), réunis à Paris en session extraordinaire par le Secrétaire général de la Francophonie, décident de prononcer la suspension de la République centrafricaine des instances de la Francophonie.

13 avril: Le CST élit M. Djotodia au poste de président de la République et M. Alexandre-Ferdinand Nguendet à la tête du Conseil national de transition (CNT), parlement provisoire de la Centrafrique.

31 mai: La Centrafrique lance un mandat d'arrêt international contre François Bozizé. Des crimes relevant du statut de la CPI figurent parmi les chefs d'accusation. La CPI collige des informations sur la situation, mais à ce jour aucun acteur du conflit n'est officiellement visé par une enquête.

13 juin: Suite à des consultations, un nouveau gouvernement d'union nationale est formé. Ce gouvernement est composé de 34 membres et comprend 9 ministres issus de la Séléka, 7 issus de l'ancienne opposition et 2 anciens proches de M. Bozizé. Les 16 autres membres sont issus de la société civile. Le Président Djotodia, est également nommé ministre de la Défense tandis que le premier ministre est reconduit dans ses fonctions.

17 juillet: Des informations concordantes indiquent que des hommes de la Séléka ont commis plus de 400 meurtres en quatre mois et continuent de commettre des crimes contre la population.

1^{er} août: Création de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique (Misca). La Misca est l'héritière de plusieurs forces africaines déployées en Centrafrique depuis 2002. La plus importante, la Micopax, et sa branche militaire, la Fomac, étaient déployées sur le sol centrafricain depuis 2008. Le 19 décembre, la Misca a officiellement pris le relais de la Fomac et chapeaute toutes les forces africaines présentes dans le pays. Actuellement, la Misca compte environ 5.500 hommes. Voici, par pays, le décompte des effectifs présents ou en cours de déploiement: Burundi (850), Cameroun (800 hommes), Congo (850), République démocratique du Congo (850), Gabon (500), Guinée Équatoriale (200), Tchad (850), Rwanda (650). L'Union africaine (UA) veut faire passer les effectifs à 6 000 hommes à terme.

10 août: M. Bozizé déclare qu'il souhaite reprendre le pouvoir « si l'occasion se présente ».

18 août: M. Djotodia prête serment, marquant le début officiel de la transition.

8-9 septembre: De violents affrontements entre ex-rebelles de la Séléka et groupes d'autodéfense chrétiens - les antibalaka (anti-machette en langue sango) - font une centaine de morts autour de Bossangoa (nord-ouest). À partir de cette date, les violences interreligieuses se multiplieront sur le territoire centrafricain.

Les membres de la Séléka sont essentiellement de confession musulmane, alors que la population centrafricaine est composée à 80 % de chrétiens. Le conflit a cristallisé les sentiments d'appartenance religieux et, après les pillages de la Séléka, des groupes d'autodéfense chrétiens s'en prendront aux populations musulmanes, assimilées aux anciens rebelles. Dès lors, les clivages religieux deviennent saillants et alimentent un cycle de ripostes qui pousse la population à fuir.

Par ailleurs, les milices anti-balaka sont particulièrement actives dans le nord-ouest de la Centrafrique. Milices villageoises d'autodéfense à l'origine, elles sont principalement composées de paysans chrétiens, de partisans de l'ancien président François Bozizé et de quelques anciens membres des forces de sécurité. Disposant d'un armement sommaire fait surtout d'armes blanches, ces milices évoluent en brousse, mais se sont également développées dans la capitale. Peu structurées, sans hiérarchie claire, les milices anti-balaka seront responsables de nombreuses attaques contre des civils musulmans.

13 septembre: Le président Djotodia annonce la dissolution de la Séléka.

19 novembre: La diplomatie américaine s'alarme d'une situation de « pré-génocide ». La France dénonce les exactions et appelle la communauté internationale à agir.

5 décembre: le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une résolution autorisant le déploiement de la Mission internationale de soutien à la Centrafrique sous conduite africaine (MISCA) pour une période de 12 mois. Il est prévu que la MISCA soit appuyée par des forces françaises autorisées à « prendre temporairement toutes mesures nécessaires » pour atteindre ses objectifs de protection des civils et de rétablissement de la sécurité et de l'ordre public.

5-6 décembre: La France lance l'opération Sangaris pour restaurer la sécurité en appui à la Misca. Cette dernière compte plus d'un millier de soldats et atteindra plus de 1600 hommes un mois plus tard. Expérimentées, les troupes françaises proviennent notamment de la 11e Brigade parachutiste, avec une nette prédominance des troupes de marine. Elles sont surtout déployées à Bangui (environ un millier), avec également des unités dans l'Ouest, dans la région de Bossangoa. Il n'est pas exclu que des éléments des forces spéciales aient été envoyées discrètement dans d'autres régions, notamment dans le nord frontalier du Tchad et du Soudan, bastions de l'ex-rébellion Séléka. L'Union européenne soutient l'intervention franco-africaine. Londres et Berlin ont proposé une aide logistique, l'un avec un avion militaire gros porteur C-17 et l'autre via la mise à disposition de capacités de transport aérien (Airbus A310). La Pologne et la Belgique ont également promis un soutien logistique pour le transport de troupes.

Le même jour, des milices chrétiennes anti-balaka lancent une attaque, entraînant des représailles sanglantes des combattants Séléka contre les chrétiens à Bangui. Depuis, un millier de personnes ont été tuées. D'après l'ONU, près d'un million de personnes ont fui leurs foyers depuis fin mars 2013.

9 décembre : Une opération de rassemblement et de cantonnement des combattants de l'ex-rébellion Séléka est organisée sous la gouverne des troupes françaises et la Misca. Évacués des divers camps qu'ils occupaient à Bangui, certains ex-Séléka, dont nombre de combattants apparaissent être originaires de pays voisins, ont été regroupés au camp RDOT, à la sortie nord de la ville. Ils sont aujourd'hui environ un millier sur ce site, et quelques centaines dans un autre camp, Béal. Toutefois, avant cette opération, de nombreux combattants avaient fui la capitale avec armes et bagages. D'autres sont éparpillés dans différents quartiers.

2014

Janvier: Avec la montée en puissance de la force africaine, dont l'effectif atteint en plus de 4 400 hommes, le niveau de coopération entre les forces françaises et celles de

la MISCA s'accroît. La force Sangaris conduit désormais des opérations communes, en particulier avec les bataillons burundais et tchadiens de la MISCA. Dans le reste du pays, le maillage du territoire est principalement assuré par la MISCA qui déploie plus d'un millier d'hommes répartis dans une dizaine de villes.

10 janvier: Le président Djotodia et le premier ministre Tiangaye, accusé par la communauté internationale de passivité face aux violences interreligieuses, démissionnent à N'Djamena sous la pression des dirigeants d'Afrique centrale réunis en Sommet extraordinaire convoqué par le président du Tchad, Idriss Déby.

12 janvier: Alexandre-Ferdinand Nguendet, jusqu'alors président du CNT, est nommé président par intérim par la Cour constitutionnelle qui ordonne au CNT de procéder dans un délai de 15 jours à l'élection du nouveau chef de l'État de la transition.

13 janvier: Des centaines de soldats de l'armée régulière, qui avaient rejoint les milices anti-balaka ou fui de peur d'être tués, rejoignent leur commandement à Bangui, où militaires français et africains intensifient leurs patrouilles contre les pillards. Le président par intérim promet que l'anarchie est « terminée ».

16 janvier: L'ONU appelle à agir pour éviter un génocide.

19 janvier: Au moins 50 corps sont découverts en 48 heures dans le nord-ouest du pays. Des militaires français et des unités de la Misca lancent une opération sur l'axe Bangui - Bossembélé afin de « faire cesser les exactions ».

20 janvier: La maire de Bangui Catherine Samba-Panza est élue présidente de transition par le CNT. Elle lance un appel aux miliciens chrétiens et combattants musulmans à déposer les armes. Parallèlement, l'Union européenne approuve une opération militaire européenne, en appui aux forces africaine et française.

25 janvier : M. André Nzapayeke est nommé premier ministre par la présidente de transition Catherine Samba-Panza.

27 janvier : Le premier ministre Nzapayeke forme un nouveau gouvernement de transition, composé à la fois de proches de l'ex-rébellion Séléka et des milices chrétiennes, ainsi que de figures connues de la politique centrafricaine

28 janvier : Le conseil de sécurité de l'ONU donne son feu vert à l'engagement d'une force européenne de 500 hommes, qui sera chargée essentiellement de sécuriser l'aéroport de Bangui et ses environs. La France sera « nation-cadre » de cette opération qui ne devrait pas être opérationnelle avant plusieurs semaines.

Parallèlement, Mme Samba Panza annonce qu'elle demandera une opération de maintien de la paix aux Nations unies pour renforcer le dispositif militaire international dans son pays, qu'elle juge insuffisant.

La force africaine en Centrafrique (Misca) et les militaires français poursuivent quant à eux leurs opérations de sécurisation. Les tensions persistent à Bangui en proie à des affrontements réguliers entre soldats français et ex-membres de la Séléka.

4 février : Plusieurs membres du gouvernement de l'ex-président Djotodia sont nommés au cabinet de la nouvelle présidente

7 février : Le procureur de la CPI annonce l'ouverture d'un "examen préliminaire", préalable à une enquête, sur des crimes "graves" commis en Centrafrique.

9 février : M. Jean-Emmanuel Ndjaraoua, membre du Conseil national de transition centrafricain, est assassiné à Bangui.

12 février : Le Programme alimentaire mondial (PAM) lance un pont aérien entre Douala (Cameroun) et Bangui pour acheminer des vivres pour 150 000 personnes pendant un mois.

14 février : L'UNICEF dénonce les crimes commis contre des enfants et se dit "horrifié" par "la cruauté des auteurs des meurtres et des mutilations d'enfants" et indigné "par l'impunité dont ils jouissent".

18 février : Le président tchadien appelle l'ONU à fournir les « moyens nécessaires » pour une sortie de crise. De son côté, le président congolais Denis Sassou-Nguesso affirme que 10 000 soldats sont nécessaires. L'ONU confirme qu'il n'y a pas assez de troupes sur le terrain par rapport au niveau d'insécurité.

25 février : Le parlement français approuve la prolongation de l'intervention en Centrafrique.

28 février : Visite du président de la République française, M. François Hollande, à Bangui. Les effectifs de l'opération Sangaris sont portés à 2 000 hommes.

3 mars : L'ONU recommande le déploiement de près de 12 000 Casques bleus.

10 mars : L'ONU annonce que plus de 130 000 personnes fuyant les violences se sont réfugiées au Cameroun depuis décembre.

11 mars : Arrivée à Bangui d'une Commission internationale chargée d'enquêter sur les violations des droits de l'Homme. Elle rencontrera les autorités de transition, les leaders politiques et religieux, la société civile, les représentations diplomatiques et internationales, ainsi que les forces militaires française et africaine. Elle a pour mandat d'identifier les auteurs des violations et abus pour d'éventuelles poursuites en justice.

14 mars : Le CNT débute les travaux de rédaction de la nouvelle Constitution.

17 mars : L'UE annonce l'envoi de 100 tonnes supplémentaires de médicaments et d'équipements en Centrafrique pour venir en aide aux plus de 650 000 personnes déplacées dans le pays. Cela fait suite à l'annonce d'une aide de 81 millions d'euros par l'UE le 14 mars.

21 mars : Des responsables de milices anti-balaka se disent prêts à déposer les armes et à aller vers la réconciliation avec les musulmans au cours d'une rencontre à Bangui avec la ministre centrafricaine de la Communication et de la Réconciliation.

26 mars : La Misca déclara la guerre aux anti-balaka après la nouvelle flambée de violences qui a fait près de vingt morts en quelques jours à Bangui, alors que l'experte de l'ONU dans le pays, Marie-Thérèse Keita Bocoum, déclare que la situation des droits de l'Homme se détériore malgré les efforts déployés par les nouvelles autorités et la communauté internationale.

30 mars : Des soldats tchadiens, venus rapatrier leurs compatriotes fuyant les violences, tirent sur la population, faisant au moins 24 morts et plus d'une centaine de blessés à Bangui.

3 avril : Le Tchad annonce le retrait de ses soldats de la Misca, dénonçant une "campagne malveillante" contre ses soldats. Les soldats tchadiens ont été accusés à plusieurs reprises, depuis l'arrivée au pouvoir de la Séléka, de passivité face aux exactions de celle-ci contre la population, voire de connivence - certains combattants Séléka étaient tchadiens ce que N'Djamena a toujours démenti avec véhémence. Acteur-clé de la crise centrafricaine et incontournable puissance régionale, le Tchad était l'un des principaux contributeurs de la Misca.

5 avril : Au cours d'une visite à Bangui, le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon, appelle les Centrafricains et la communauté internationale à se mobiliser pour empêcher un nouveau génocide en Afrique.

5 avril : Le gouvernement tchadien accuse la Commission des droits de l'Homme de l'ONU de propos diffamatoires et tendancieux après ses accusations contre les agissements de l'armée tchadienne en Centrafrique.

7 avril : À l'issue d'une mission d'un mois sur le terrain, le président de la Commission d'enquête des Nations Unies sur les violations des droits de l'homme en Centrafrique, Bernard Acho Muna, appelle toutes les parties à faire preuve de retenue dans la crise.

7 avril : Dans un rapport, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ainsi que le Programme alimentaire mondial estiment qu'une crise sans précédent dévaste l'économie du pays et nécessite une aide alimentaire pour plus d'un million et demi de personnes.

10 avril : Adoption de la résolution 2149 (2014) par le Conseil de Sécurité des Nations unies. Celle-ci autorise le déploiement de 12.000 Casques bleus pour tenter de sécuriser le pays. Ces 10 000 soldats et 1 800 policiers formeront la Minusca (Mission multidimensionnelle intégrée de stabilisation des Nations unies en RCA).

16 avril : Le Tchad annonce avoir achevé le retrait de ses troupes, en dépit des appels à revenir sur cette décision.

27 avril : 1 300 musulmans, menacés, fuient Bangui, escortés par la Misca. Le gouvernement de Bangui dénonce cette opération « unilatérale » menée « à son insu et contre son gré » par ses partenaires humanitaires, dont il questionne "la neutralité et l'objectivité".

26 avril : Un accrochage violent entre des soldats français de l'opération Sangaris et un groupe armé dans un quartier musulman de Bangui fait sept morts.

28 avril : L'attaque d'un centre de soins de Médecin sans frontière, attribuée à d'ex-rebelles, fait 22 morts, dont trois employés.

29 avril : Le Tchad lance un appel à la communauté internationale pour une aide de 32 millions d'euros en faveur de 150 000 ressortissants tchadiens rapatriés après avoir fui les exactions en Centrafrique.

30 avril : La mission Eufor-RCA, force de l'Union européenne en Centrafrique, est déclarée opérationnelle et commence à assurer la sécurité de l'aéroport de Bangui. Les soldats prennent le relais de ceux de la force française Sengaris.

6 mai : Lors d'un discours pour les cent jours de sa présidence, Mme Samba Panza condamne les récentes attaques contre des humanitaires perpétrées par des groupes armés.

9 mai : Le Conseil de sécurité de l'ONU décrète des sanctions (gel des avoirs, interdiction de voyager) contre trois responsables centrafricains: l'ex-président François Bozizé, le coordinateur des milices anti-balaka Levy Yakété et le numéro deux de l'ex-coalition rebelle Séléka, Nourredine Adam.

10 mai : La présidente de transition annonce vouloir réaménager son gouvernement, trois mois après sa mise en place.

10 mai : Des factions de l'ex-Séléka nomment un nouvel état major.

12 mai : Le Tchad ferme sa frontière avec la Centrafrique afin d'éviter les infiltrations de combattants armés susceptibles de semer le trouble dans la région transfrontalière, qui accueille de nombreux réfugiés. Amnesty International appelle le Tchad à revenir sur cette décision.

14 mai : La photojournaliste française Camille Lepage est assassinée lors d'un reportage avec les milices anti-balaka dans l'ouest du pays. Le gouvernement centrafricain dénonce ce meurtre, tout comme la France.

19 mai : Le premier ministre André Nzapayéké condamne les "vellétés sécessionnistes" de l'ex-rébellion Séléka.

23 mai : Le Haut Commissariat aux Réfugiés dénonce le décès de 29 jeunes enfants ayant fui les tueries en Centrafrique, morts de soif, de froid ou de fatigue après s'être réfugiés au Cameroun.

28 mai : Au moins quinze personnes sont tuées à Bangui et une trentaine blessées dans l'attaque d'une église par un groupe armé et au cours des violences qui ont suivi. Le gouvernement et la communauté internationale condamnent ces violences.

31 mai : Des manifestations contre le pouvoir et les forces internationales font au moins 3 morts à Bangui.

6 juin : Dépôt du premier rapport de la commission d'enquête internationale mise en place par les Nations unies. Les enquêteurs indiquent qu'il est prématuré de parler de nettoyage ethnique ou de génocide en Centrafrique, mais qu'ils ont cependant trouvé les preuves que des crimes contre l'humanité ont été commis par les deux camps.

8 juin : Le gouvernement tchadien nie les accusations d'un récent rapport de l'ONU affirmant que le Tchad a soutenu l'ex-rébellion Séléka pour prendre le pouvoir en Centrafrique.

8 juin : Quelques centaines d'armes sont récupérées à Bangui, dont la plupart dans le quartier musulman, à l'occasion de la journée de désarmement volontaire organisée par les autorités.

16 juin : La mission Eufor-RCA est maintenant déployée dans deux arrondissements de Bangui et atteint sa pleine capacité opérationnelle.

19 juin : Au moins 10 corps portant des marques de sévices sont repêchés dans la rivière Ouaka dans la région de Bambari (Centre), où l'ex-Séléka a établi son nouvel état-major.

ACTIONS DE LA FRANCOPHONIE

APF

Dans un communiqué daté du 21 janvier 2014, le Secrétaire général parlementaire s'est réjoui de l'élection de Madame Catherine Samba Panza au poste de présidente de transition en Centrafrique. Le Secrétaire général parlementaire a en outre exhorté l'ensemble des parties à déposer les armes et à s'engager aux côtés de la présidente dans le processus de transition. Le Secrétaire général parlementaire a salué par ailleurs l'approbation du concept de gestion de crise en Centrafrique par les ministres des affaires étrangères européens, étape essentielle avant le lancement d'une mission militaire européenne sur le territoire.

Dans un communiqué daté du 10 février 2014, le Secrétaire général parlementaire a fermement condamné l'assassinat le 9 février 2014 de M. Jean-Emmanuel Ndjaraoua, membre du Conseil national de transition centrafricain. Le Secrétaire général parlementaire a en outre exprimé sa vive préoccupation face à l'insécurité et à la violence qui perdure en Centrafrique, a réitéré son appel à déposer les armes et a exhorté l'ensemble des parties à s'engager résolument dans le processus de transition.

Le Bureau de Rabat (Maroc) des 5 et 6 février a décidé de maintenir la suspension de la section centrafricaine des instances de l'APF. Lors de sa réunion qui s'est tenue à

Libreville (Gabon) les 15 et 16 avril 2014, la Commission politique de l'APF a adopté une déclaration faisant sienne la décision du Bureau.

Le 14 mai, le Secrétaire général parlementaire a condamné par voie de communiqué l'assassinat de la photjournaliste française Camille Lepage lors d'un reportage en République centrafricaine.

OIF

Dans le cadre de la mise en œuvre de ses actions en accompagnement du processus de transition et en particulier du processus électoral, l'OIF a dépêché du 10 au 14 mars 2014 une mission en soutien à la médiation en cours et pour procéder à une évaluation des besoins institutionnels et électoraux des autorités de la transition.

L'OIF a organisé en juin 2014 à Bangui un séminaire d'imprégnation des textes à l'attention des membres de la Cour constitutionnelle de transition (CCT) et de l'Autorité nationale des élections (ANE), ainsi que d'autres acteurs institutionnels. Ce séminaire visait à approfondir leur connaissance de la législation électorale centrafricaine et à harmoniser leur compréhension afin d'avoir, à chaque étape du processus électoral, une interprétation identique de nature à éviter des désaccords qui pourraient compromettre le bon déroulement des élections.

SYRIE

SECTION SUSPENDUE DEPUIS JUILLET 2011

La section syrienne a été suspendue de l'APF en juillet 2011 lors de la Session de Kinshasa (République démocratique du Congo). Cette suspension a été prononcée sur la base de l'article 4.1 du règlement de l'APF selon lequel toute section membre doit adhérer aux valeurs de la Francophonie telles que définies par la Charte de la Francophonie et par les Déclarations des Sommets et des Conférences ministérielles.

Il est apparu que l'État syrien violait sciemment les principes fondamentaux édictés par les Déclarations de Bamako et de Saint-Boniface, principes que sont la démocratie, l'État de droit et le libre exercice des droits de l'Homme et des libertés fondamentales.

De mouvement de contestation populaire, issu du soulèvement de la société civile lors du Printemps arabe de mars 2011, le conflit syrien s'est progressivement transformé en guerre civile où des forces extérieures sont activement impliquées. Ni le mouvement de contestation, ni la répression gouvernementale ne montrent de signes d'accalmie, alors que les perspectives d'un règlement imminent du conflit apparaissent minces.

Depuis le début du mouvement de contestation populaire, près de 130 000 personnes auraient perdu la vie selon l'Organisation des Nations Unies (ONU). La communauté internationale s'est dite très inquiète de l'utilisation d'armes chimiques et biologiques dans le conflit. Les combats continuent de faire rage dans plusieurs localités syriennes notamment dans les villes de Damas, Alep et Idleb.

Par ailleurs, depuis le début des hostilités entre la population syrienne et le régime al-Assad en 2011, d'importants flux de réfugiés syriens traversent les frontières syriennes afin de fuir les violences. L'ONU avance que plus d'un million de personnes se seraient réfugiées dans les pays limitrophes à la Syrie et en Afrique du Nord, dont plus d'un demi-

million au Liban, et que près de 4 millions de personnes ont dû abandonner leur domicile, ce qui signifie que près d'un quart de la population est réfugiée ou déplacée. En Syrie et au sein des camps de réfugiés, la situation des femmes et des enfants est particulièrement préoccupante. Les agences onusiennes continuent de surveiller la situation afin d'éviter une crise humanitaire dans la région, notamment due à un manque d'accès à la nourriture.

2011

Février : Face aux révoltes arabes, des appels à la manifestation se multiplient en Syrie. Le gouvernement entend tout d'abord éviter une crise en annonçant des mesures sociales.

Mars : Début de manifestation massive sur le territoire syrien. En réponse, le gouvernement de Bachar Al-Assad promet des réformes.

29 mars : Le gouvernement démissionne, mais le premier ministre, Naji Otri, est reconduit par Bachar Al-Assad.

Avril : La situation se tend alors que des affrontements entre manifestants et forces de l'ordre font plusieurs morts. L'armée se déploie progressivement dans les grandes villes du pays.

14 avril : un nouveau gouvernement est formé. Adel Safar succède à Naji Otri au poste de Premier ministre. Bachar Al-Assad décide la libération de toutes les personnes arrêtées depuis le début du mouvement.

19 avril : Bachar Al-Assad lève l'état d'urgence qui était en vigueur depuis 1963. Cette mesure s'accompagne toutefois d'une nouvelle législation destinée à réglementer le droit à manifester pacifiquement.

27 avril : Plusieurs membres du parti Baas au pouvoir annoncent leur démission pour dénoncer la violence contre les civils. À l'ONU, une résolution du Conseil de sécurité condamnant la répression est bloquée par la Russie, qui estime que la situation en Syrie "ne constitue pas une menace pour la paix et la sécurité internationales".

23 mai : L'Union européenne sanctionne Bachar Al-Assad et neuf personnes de son entourage, en gelant leurs avoirs et en les interdisant de visa pour l'UE.

12 juin : L'armée syrienne annonce avoir pris le contrôle de Jisr al-Choughour. Début d'une campagne d'intense bombardement dans certaines localités jugées rebelles. Parallèlement, les manifestations se poursuivent.

21 juin : Bachar Al-Assad décrète une nouvelle amnistie pour tous les crimes commis avant le 20 juin.

31 juillet : L'armée lance une vaste offensive à Hama et pilonne des quartiers résidentiels.

1^{er} août : Riyad Al-Asaad, ancien colonel de l'Armée syrienne, fonde l'Armée syrienne libre (ASL), pour lutter contre les forces du régime.

3 août : Après plusieurs jours d'opposition de la Russie et de la Chine, le Conseil de sécurité de l'ONU adopte une déclaration condamnant « les violations généralisées des droits de l'homme par les autorités syriennes » contre les civils.

22 août : La Commission des droits de l'homme de l'ONU décide l'ouverture d'une enquête internationale sur les violences en Syrie.

23 août : Des opposants créent un "Conseil national" à Istanbul pour coordonner la lutte contre le régime.

4 octobre : La Russie et la Chine posent leur veto à une résolution du Conseil de sécurité de l'ONU condamnant la répression et menaçant le régime syrien de "mesures ciblées".

12 novembre : Constatant le non-respect des engagements du régime de Bachar Al-Assad, la Ligue arabe suspend la Syrie.

29 novembre : l'Armée syrienne libre reconnaît l'autorité du Conseil national syrien.

15 décembre : La Russie dépose au Conseil de sécurité de l'ONU une proposition de résolution condamnant les violences perpétrées en Syrie, de "l'usage disproportionné de la force par les autorités syriennes" à "l'utilisation d'armes illégales par des groupes armés". Les membres du Conseil saluent ce geste et se disent prêts à travailler sur ce texte, qu'ils jugent toutefois déséquilibré.

22 décembre : Des observateurs de la Ligue arabe arrivent dans le pays alors que la répression du régime s'accroît.

2012

10 janvier : Bachar Al-Assad annonce un référendum sur une nouvelle Constitution en mars.

26 janvier : L'armée pilonne la ville de Homs, épice de la contestation, causant un massacre.

28 janvier : la Ligue arabe suspend sa mission d'observation en raison de la recrudescence des violences contre les civils et dénonce l'absence de collaboration du régime syrien.

12 février : Un projet de résolution déposé à l'ONU par la Ligue arabe demande l'envoi de Casques bleus en Syrie. Devant le rejet de cette solution, l'organisation fait part de son intention d'armer l'opposition syrienne.

26 février : La nouvelle Constitution proposée par le pouvoir est approuvée par référendum avec 89,4% de "oui" et 57,4% de participation, selon le gouvernement.

21 mars : Une déclaration unanimement approuvée par le Conseil de sécurité appelle la Syrie à « collaborer » avec son envoyé spécial, Kofi Annan, à « cesser les combats » et à favoriser « l'acheminement de l'aide humanitaire en temps voulu » ainsi qu'une « pause humanitaire quotidienne de deux heures ». Cette déclaration n'a cependant aucune valeur restrictive.

28 mars : Bachar Al-Assad annonce qu'il accepte le plan de paix de Kofi Annan. Ce plan, en six points, prévoit notamment la fin des combats, et la mise en place d'un processus politique ouvert. La Ligue arabe appuie la demande de l'ONU. Malgré cette annonce, les violences contre les civils reprennent dès le lendemain dans plusieurs villes du pays.

12 avril : Un fragile cessez-le-feu entre en application après l'acceptation par Damas du plan de paix. Les observateurs de l'ONU arrivés quelques jours plus tard en Syrie constateront cependant que les violences se poursuivent.

7 mai : Tenue d'élections législatives critiquées dont les résultats sont rejetés par la communauté internationale.

20 mai : Des affrontements éclatent au Liban, prouvant que le conflit syrien menace désormais de déstabiliser la sous-région, notamment le Liban où des pro et anti régime de Bachar Al-Assad s'affrontent à Tripoli entre le 12 et le 17 mai.

5 mai : Les violences s'intensifient en Syrie. Le massacre de plus de 100 personnes, dont 49 enfants, à Houla, dans le centre du pays fait fortement réagir la communauté internationale, y compris la Russie et la Chine, qui condamne unanimement ce bain de sang. Damas nie toute responsabilité et met en cause les islamistes.

6 juin : Le président Bachar Al-Assad nomme un nouveau premier ministre, Riad Hijab, qui était jusque-là ministre de l'Agriculture.

16 juin : Alors que les bombardements à Homs sont quotidiens, les observateurs de l'ONU suspendent leur mission. Ils se retireront en août suite à une décision du Conseil de Sécurité de l'ONU constatant l'échec du plan de paix.

22 juin : Escalade des tensions en la Syrie et la Turquie alors qu'un avion de chasse turc est abattu au-dessus de la frontière avec la Syrie. Ankara indique qu'elle n'a pas l'intention d'entrer en guerre contre son voisin.

30 juin : Les cinq membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, réunis à Genève, parviennent à un accord sur les principes d'une transition avec la formation d'un gouvernement d'union nationale et, sous-entendu, le départ de Bachar Al-Assad.

6 juillet : Tenue à Paris de la troisième réunion des Amis du peuple syrien où une centaine d'États et d'organisations sont représentés.

15 juillet : Une nouvelle étape est franchie avec des combats entre rebelles et troupes gouvernementales jusque dans le centre de Damas. L'armée bombarde pour la première fois un quartier de la capitale.

17 juillet : Le ministre syrien de la Défense ainsi qu'un général de haut rang, chef de la cellule de crise, sont tués dans un attentat en plein cœur de Damas. L'attaque, est revendiquée par l'Armée syrienne libre (ASL).

19 juillet : Troisième veto russo-chinois à l'ONU à une résolution menaçant le régime de sanctions.

23 juillet : La Syrie reconnaît sa possession d'armes chimiques et menace de les utiliser en cas d'une intervention militaire occidentale.

28 juillet : L'armée lance l'assaut sur Alep (nord), deuxième ville du pays

4 août : L'armée syrienne libre (ASL) enlève 48 Iraniens soupçonnés d'appartenir aux Gardiens de la révolution et étant en mission de reconnaissance à Damas.

6 août : Le premier ministre syrien quitte ses fonctions et rejoint les rangs de l'opposition deux mois après sa nomination.

Août : Les États-Unis et la France mettent en garde la Syrie contre le risque d'une intervention militaire américaine si le régime de Damas fait usage de ses armes chimiques.

11 novembre : Ahmad Moaz al-Khatib est élu président de la nouvelle Coalition nationale de l'opposition.

Décembre : L'opposition politique syrienne s'unifie. La Coalition nationale syrienne (CNS) recueille les appuis de la communauté internationale et réclame des sièges dans certaines organisations internationales telles que la Ligue arabe et l'ONU. Elle est associée le 12 décembre à la Conférence des « Amis du peuple syrien » à Marrakech (Maroc). Son Président, M. Moaz Al Khatib, y a réaffirmé l'engagement de la CNS pour une Syrie démocratique et respectueuse de toutes les communautés. Lors de cette conférence, plus d'une centaine de délégations ont tenté de trouver une issue à la crise syrienne tout en organisant l'aide internationale afin de préparer un possible départ de M. Assad.

2013

6 janvier : M. Bachar al-Assad propose lors d'une allocution publique, un « plan de paix » visant une sortie de crise. Ce plan, qui inclut la tenue d'une conférence sur la réconciliation nationale et la signature d'une nouvelle constitution, est immédiatement rejeté par l'opposition. Certains membres de la communauté internationale, tout comme l'opposition syrienne, demandent à M. Assad de se retirer de la vie politique syrienne afin de pouvoir mettre en œuvre une transition politique.

14 janvier : Plus de 50 États demandent officiellement au Conseil de sécurité de saisir la CPI de la situation en Syrie, et ce, malgré le fait que les travaux du Conseil de sécurité des Nations Unies visant à condamner la répression sont bloqués par l'imposition de vetos par la Chine et la Russie. La médiation du conflit continue d'être marquée par la difficulté de la communauté internationale à trouver une solution universellement acceptable pouvant mettre fin au conflit.

30 janvier : L'aviation israélienne attaque un convoi transportant des armes venant de Syrie à la frontière syro-libanaise démontrant la dimension régionale du conflit. L'armée israélienne aurait également déployé deux batteries du système antimissile en vue d'une éventuelle action militaire contre des cibles en Syrie ou au Liban. Un éventuel transfert vers le Liban et destiné au Hezbollah d'armes chimiques ou d'autres types d'armements dont dispose l'armée syrienne semble inquiéter Israël.

Du côté du Liban, des manifestants bloquent régulièrement des points de passage à la frontière syrienne pour empêcher l'entrée en Syrie de camions de diesel qui seraient destinés au régime al-Assad. Officiellement neutre, le Liban est politiquement divisé sur le conflit syrien.

22 février : Au moins 83 morts dans un attentat à Damas. Une série d'attentats meurtriers ont frappé ces derniers mois le pays, revendiqué pour la plupart par le Front jihadiste Al-Nosra, placé par Washington sur sa liste des « organisations terroristes ».

25 février : Le chef de la diplomatie syrienne Walid al-Mouallem affirme pour la première fois que le régime est prêt au dialogue avec les rebelles armés.

28 février : Washington annonce pour la première fois des aides directes à la rébellion.

Février : Le général M. Sélim Idriss, chef d'état-major de l'Armée syrienne libre (ASL), annonce de possibles frappes des positions du mouvement chiite Hezbollah au Liban. M. Idriss accuse le Hezbollah de bombarder des localités tenues par les rebelles en Syrie.

Mars : L'armée syrienne bombarde, pour la première fois, la frontière libanaise.

6 mars : La ville de Raqa passe sous contrôle rebelle, c'est la première ville « libérée ». Les rebelles ont avancé dans le Nord et l'Est, alors que l'armée se maintient à Damas, dans le centre et l'Ouest.

15 mars : Le Haut commissaire de l'ONU aux réfugiés lance un cri d'alarme face aux risques d'embrasement de la région en raison du conflit syrien, notamment au Liban.

18 mars : L'opposition syrienne réunie à Istanbul se dote d'un premier ministre, Ghassan Hitto.

21 mars : L'ONU annonce qu'elle va ouvrir une enquête sur les soupçons de recours aux armes chimiques par les rebelles et par l'armée du régime, le Suédois Ake Sellstrom dirige l'équipe d'experts.

23 avril : Israël accuse le régime syrien d'« utiliser des armes chimiques » contre les rebelles. Les Etats-Unis accusent également le régime syrien le 25 avril. Ces accusations sont démenties par Damas.

5 mai : Carla Del Ponte, membre de la commission d'enquête indépendante de l'ONU sur les violences en Syrie, affirme que les enquêteurs des Nations unies ont réuni des témoignages selon lesquels des insurgés syriens se sont servis de gaz sarin, un agent neurotoxique interdit par le droit international, mais la Commission d'enquête affirme qu'elle « n'a pas obtenu les résultats permettant de conclure que des armes chimiques avaient été utilisées par les parties au conflit ».

Mai : Des combattants d'élite du Hezbollah, mouvement allié au régime al-Assad, mènent des combats contre les rebelles syriens dans la région de Qousseir, région frontalière du

Liban. Cette implication du Hezbollah est reconnue pour la première fois par son chef. Le Hezbollah a subi de lourdes pertes en vies humaines depuis son implication dans les combats en Syrie. Le Président libanais M. Michel Sleiman a appelé le Hezbollah à la prudence concernant son engagement dans les combats aux côtés de l'armée syrienne estimant que le mouvement chiite risquait de s'embourber dans le conflit syrien. Les incidents se multiplient à la frontière syrienne et sur le territoire libanais. Cette période voit survenir des frappes aériennes plus fréquentes au Liban et un nombre toujours croissant de tirs de roquettes visant le territoire libanais, notamment la banlieue de Beyrouth, Baalbeck et Hermel.

L'armée syrienne progresse en reprenant le contrôle de plusieurs villages stratégiques aux alentours de Qousseir. Cette région est stratégique tant pour le régime al-Assad que pour les rebelles, car la ville de Qousseir contrôle la voie de passage des armes et des rebelles entre le Liban et la Syrie.

6 juin : Après avoir repris la région stratégique de Qousseir, à la frontière avec le Liban, les forces de Bachar al-Assad s'emparent du seul point de passage sur le Golan sur la ligne de cessez-le-feu avec Israël.

14 juin : Les États-Unis confirment les déclarations de la France concernant les preuves de l'usage de gaz sarin par le régime syrien. Pour Barack Obama, la « ligne rouge » est franchie. Washington annonce qu'elle se prépare à armer les rebelles.

Juin : Un possible débordement du conflit vers la Turquie et dans la grande région du Moyen-Orient inquiète la communauté internationale depuis la montée des tensions entre la Syrie et la Turquie. Le parlement turc autorise, si nécessaire, le recours à des actions militaires en sol syrien. Par ailleurs, l'armée libanaise s'est déployée le 18 juin 2013 dans la ville de Saïda, au sud du pays, suite aux tensions confessionnelles violentes y ayant eu lieu.

L'armée libanaise annonce qu'elle ripostera à toute violation de son territoire par la Syrie, estimant que les frappes aériennes de l'armée syrienne constituent une violation de sa souveraineté territoriale. L'armée syrienne indique par la suite qu'elle respectera la souveraineté territoriale du Liban, mais qu'elle continuera à traquer les rebelles.

13 juin : Des oulémas sunnites d'Égypte et d'Arabie saoudite lancent un appel au jihad en Syrie contre le régime al-Assad. Celui-ci fait suite aux appels précédents, rejetés par l'ASL, qui rejette également toute présence de combattants étrangers sur le territoire syrien.

18 août : Des inspecteurs de l'ONU arrivent à nouveau en Syrie pour enquêter sur trois sites où l'utilisation d'armes chimiques a été rapportée.

21 août: Deux attaques dans la périphérie de Damas font 1 300 morts, selon l'opposition qui accuse le régime d'avoir utilisé des gaz toxiques.

26 août : Après un feu vert tardif de Damas, des inspecteurs de l'ONU se rendent sur l'un des sites de l'attaque pour enquêter. Leur convoi est pris pour cible par des tirs.

29 août : Le parlement britannique rejette la motion du premier ministre David Cameron sur une intervention militaire en Syrie.

31 août : Le président américain confirme l'intention des États-Unis d'agir militairement contre le régime syrien, mais dit vouloir consulter le Congrès.

14 septembre : Après de nombreuses tractations et une menace d'intervention militaire sur le territoire syrien, les États-Unis et la Russie parviennent à un accord sur les armes chimiques syriennes. Ce plan donne au régime de Bachar al-Assad, accusé par les pays occidentaux d'attaques chimiques contre sa population, une semaine pour dresser la liste exhaustive de son arsenal. Le plan prévoit également l'adoption d'une résolution de l'ONU qui se réfère à la menace de recours à la force.

27 septembre : Le Conseil de sécurité de l'ONU adopte la résolution 2118 qui contraint le régime syrien à détruire la totalité de ses armes chimiques en moins d'un an. La résolution prévoit la possibilité pour le Conseil de prononcer des sanctions, mais elles ne seront pas automatiques : il faudra une deuxième résolution, ce qui laisse à la Chine et à la Russie une possibilité de veto. La Russie a par le passé bloqué trois résolutions précédentes pour protéger son allié syrien. Des inspecteurs internationaux sont par la suite envoyés sur place pour superviser le processus.

11 octobre : Le prix Nobel de la paix est décerné à l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC), chargée de superviser le démantèlement de l'arsenal chimique syrien. Les inspecteurs de l'OIAC sont à pied d'œuvre en Syrie depuis le 1^{er} octobre. L'OIAC, dont le siège est à La Haye, a été fondée en 1997 pour mettre en œuvre et veiller à l'application de la convention internationale sur l'interdiction des armes chimiques signée le 13 janvier 1993.

2014

7 janvier : La mission conjointe de l'Organisation des Nations unies et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) annonce que le premier chargement de matériel a été évacué, une semaine après la date initialement fixée. Les composants chimiques doivent d'abord être rassemblés dans le port syrien de Lattaquié puis transportés jusqu'en Italie. Là, ils doivent être transférés à bord d'un navire de la marine américaine spécialement équipé pour les détruire en mer.

22 au 27 janvier: Une seconde conférence internationale visant à mettre fin au conflit syrien s'ouvre à Genève. Nommée Genève II, elle permet aux représentants du régime et à ceux des rebelles de négocier un possible sorti de crise, aidée en cela par le négociateur de l'ONU Lakhdar Brahimi. Ces pourparlers progressent difficilement alors que les partis ne peuvent s'entendre ni sur un éventuel cessez-le-feu, ni sur des échanges de prisonniers ou encore sur la livraison d'aide humanitaire. Le dialogue est encore plus difficile sur la question de la transition politique. À l'opposition et ses parrains occidentaux, qui leurs demandent de laisser rentrer des médicaments et de la nourriture dans les zones encerclées de la ville de Homs par les forces loyalistes, en guise de geste de bonne volonté, les représentants du régime répondent par une contre-proposition, soit de laisser sortir les femmes et les enfants de ces quartiers en ruines. L'offre a été cependant rejetée par l'opposition, qui, en accord avec leurs soutiens internationaux, demandent à ce que les convois humanitaires parviennent d'abord aux rebelles avant que d'éventuelles décisions d'évacuation ne soient prises. Le cas échéant, instruits par les précédents, ils demandent à ce que des représentants de l'ONU et de la Croix-Rouge supervisent la sortie des habitants, de manière à garantir leur sécurité. Des conditions inacceptables pour le régime, qui répugne à laisser des acteurs internationaux s'interposer entre son armée et ses ennemis.

29 janvier : Les deux délégations se mettent d'accord pour utiliser le « communiqué de Genève » dit Genève I, texte de juin 2012 prévoyant un gouvernement de transition, comme base des négociations de paix. Mais chacun des deux camps a sa propre interprétation du communiqué élaboré par Moscou et Washington et qui tient lieu de plan de paix international : l'opposition estime que Genève I ouvre la voie à une transition sans le président Bachar Al-Assad, tandis que Damas exclut ce scénario et estime que le texte évoque en premier lieu la fin des combats.

6 février : Un accord est conclu entre le régime syrien et l'ONU pour une évacuation des civils de Homs dès le 7 février. C'est le premier résultat tangible, sur le front humanitaire, des pourparlers de Genève.

7-12 février : L'évacuation de civils à Homs sous l'égide de l'ONU permet à plus de 1200 hommes, femmes et enfants de quitter les quartiers assiégés de la ville. Le régime et

l'opposition s'accusent mutuellement de violer le cessez-le-feu alors qu'un convoi de l'ONU est pris en cible.

10 février : Reprise des discussions à Genève entre les représentants du régime et ceux de la rébellion.

14 février : La chef humanitaire des Nations unies demande les moyens de faire son travail devant le Conseil de Sécurité et dénonce les engagements non respectés du gouvernement syrien.

15 février : Les discussions de Genève sur la Syrie se terminent sans résultats. Les délégations se sont entendues sur l'ordre du jour d'un prochain rendez-vous sans toutefois fixer une date.

17 février : L'ASL limoge son chef, le général Selim Idriss, et le remplace par le colonel Abdelilah el-Bachir. Le général Idriss forme son propre mouvement rebelle.

22 février : Le Conseil de sécurité adopte à l'unanimité une résolution non contraignante réclamant la levée du siège de plusieurs villes syriennes

23 février : Abou Khaled al-Souri, représentant d'Al-Qaïda en Syrie, est tué dans un attentat-suicide à Alep. Il jouait le rôle de médiateur entre deux organisations de combattants se réclamant d'Al-Qaïda.

14 mars : À trois mois des élections présidentielles, les autorités syriennes modifient la loi électorale, permettant ainsi à Bachar al-Essad de briguer deux autres mandats de sept ans.

16 mars : Chute de Yabroud, ville stratégique située sur la route Damas-Homs et contrôlée jusqu'alors par les rebelles. La reprise de cette ville constitue une victoire pour le régime. Des centaines de rebelles armés fuient vers le Liban.

20 mars : Le régime syrien remporte une importante victoire en s'emparant du Krak des Chevaliers, une citadelle croisée à la lisière du Liban qui fut durant deux ans une place forte des rebelles.

8 avril: Les forces loyalistes syriennes lancent une offensive sur Rankous, dernière grande localité tenue par les rebelles dans la région du Qalamoun, située au nord de Damas et à la lisière du Liban.

4 mai : Le régime syrien et les rebelles parviennent à un accord sur le retrait des insurgés assiégés depuis deux ans dans le centre de Homs en ruines. Cet accord concerne aussi la libération de 70 prisonniers libanais et iraniens détenus par des rebelles islamistes à Alep (nord) et l'entrée d'une aide humanitaire dans deux villages chiites favorables au régime dans la province d'Alep.

3 juin : Tenue d'un scrutin présidentiel qui se déroule dans le calme. Les autorités syriennes ont estimé que la participation était plus importante que prévue et nécessitait donc de retarder la fermeture des bureaux de vote

5 juin : Bachar al-Assad remporte l'élection présidentielle syrienne avec 88,7 % des suffrages. Ce scrutin controversé est qualifié de « *farce* » par l'opposition et les pays occidentaux.

5 juin : Un nouveau rapport de la coordinatrice du désarmement chimique syrien pour l'ONU indique qu'environ 7,2 % des 1 300 tonnes d'armes chimiques déclarées par Damas ne sont toujours pas sorties du pays et que la date butoir du 30 juin pour la destruction complète de l'arsenal syrien ne pourra être respectée. La date butoir du 30 septembre serait à présent évoquée, avec la possibilité d'inspections tous les deux mois.

23 juin : Un rapport de l'organisation Human Rights Watch (HRW) révèle que Les groupes islamistes en guerre contre le régime syrien recruteraient des enfants soldats parfois âgés

de 15 ans, auxquels ils promettent en échange une éducation gratuite. L'Etat islamique en Irak et au Levant (EIL) a mis des armes entre les mains de jeunes adolescents et les a encouragés à mener des attaques-suicides. HWR souligne que d'autres groupes, comme l'Armée syrienne libre - soutenue par les Occidentaux -, le Front Al-Nosra - affilié à Al-Qaida - ou le Front islamique font également appel à des enfants

ACTIONS DE L'APF

Le Bureau de Rabat (Maroc) des 5 et 6 février a décidé de maintenir la suspension de la section centrafricaine des instances de l'APF. Lors de sa réunion qui s'est tenue à Libreville (Gabon) les 15 et 16 avril 2014, la Commission politique de l'APF a adopté une déclaration faisant sienne la décision du Bureau.

B. SECTION SOUS OBSERVATION

CÔTE D'IVOIRE

SECTION SOUS OBSERVATION DEPUIS JUILLET 2012

Conformément à l'article 5.7 du règlement de l'APF, la section de Côte d'Ivoire demeure sous observation pour une période de 2 ans suite à la levée de sa suspension en juillet 2012 à l'occasion de la section de Bruxelles.

La Côte d'Ivoire, qui a subi pendant onze ans les conséquences d'une crise politico-militaire déclenchée en 1999, aggravée par une rébellion armée en septembre 2002, puis une crise postélectorale en 2010-2011, poursuit actuellement son processus de reconstruction et de réconciliation. La crise postélectorale de 2010-2011 a accentué la division en Côte d'Ivoire et le président M. Alassane Ouattara, pour asseoir une paix durable, a souhaité instaurer un climat qui permette la réconciliation nationale.

2013

10 mai : Un programme national destiné à panser les plaies de la crise politico-militaire et à ramener la cohésion sociale en Côte d'Ivoire est lancé.

5 août 2013 : La mise en liberté provisoire de quatorze personnalités proches de l'ancien régime, emprisonnées depuis décembre 2010, est unanimement saluée par l'ensemble des partenaires internationaux. Cette décision judiciaire contribue à décrisper la situation politique intérieure et à créer les conditions de la reprise d'un dialogue politique constructif en vue de la réconciliation nationale.

20 septembre : Les autorités ivoiriennes annoncent qu'elles refusent de transférer Simone Gbagbo devant la CPI. La compagne de l'ex-président ivoirien est sous le coup d'un mandat d'arrêt de la CPI, rendu public en novembre dernier, l'accusant de crimes contre l'humanité, suite aux violences postélectorales de 2010-2011. Mme Gbagbo est également poursuivie par la justice ivoirienne pour génocide et crimes de sang, atteinte à la sûreté de l'État et infractions économiques. Abidjan assure que les juridictions ivoiriennes sont désormais réhabilitées et à même de lui offrir un procès juste et équitable.

11 novembre : La CPI annonce que M. Gbagbo devra rester en détention à La Haye dans l'attente d'un éventuel procès. La Cour est tenue d'examiner la question de la détention au moins tous les 120 jours en répondant à trois critères : s'assurer que le suspect comparaisse à ses audiences, qu'il ne fasse pas obstruction à l'enquête, et qu'il ne continue

pas à commettre des crimes comme ceux pour lesquels il est poursuivi. La défense avait évoqué la santé de M. Gbagbo pour justifier une libération provisoire.

2014

4 février : Le mandat de la Commission dialogue, vérité et réconciliation (CDVR), qui avait expiré le 28 septembre 2013, est prolongé d'un an par le président Ouattara.

18 février : Selon l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion (ADDR), plus de 27 000 ex-combattants ivoiriens sur les quelques 65 000 recensés ont réintégré la vie civile en 2013.

21 février : Le Parti démocratique de Côte d'Ivoire (PDCI), grand allié du président Ouattara, dénonce des problèmes au niveau de la coalition et annonce qu'il désignera en octobre prochain son candidat pour le scrutin présidentiel de 2015 et ce, contre les souhaits du président Ouattara.

22 février : Le Front populaire ivoirien (FPI), parti de M. Gbagbo, réclame la libération de ce dernier, y voyant une condition pour participer à la présidentielle de 2015.

17 mars : Le recensement national de la population en Côte d'Ivoire, le premier depuis 16 ans, débute avec l'enregistrement du président Ouattara et de ses proches mais ne peut commencer sur le terrain faute d'enquêteurs formés. Le chef du FPI, Pascal Affi N'Guessan, appelle au boycott massif du recensement, arguant que des obstacles politiques doivent être surmontés avant que cette enquête ne puisse se tenir.

23 mars : Le FPI dénonce une rupture du dialogue politique avec le gouvernement au lendemain du transfert de Charles Blé Goudé, proche de M. Gbagbo, vers la CPI.

26 mars : Douze partis de l'opposition, dont le FPI, créent une alliance politique en vue de la présidentielle de 2015.

29 mars : Le président ghanéen, M. John Dramani Mahama, succède à M. Ouattara à la tête de la Cédéao.

31 mars : Le FPI radicalise son discours, dénonçant dans un communiqué de "graves dérives totalitaires" du pouvoir ivoirien, à moins de deux ans de la prochaine présidentielle.

10 avril : Le gouvernement annonce la réforme de la Commission électorale indépendante (CEI), en charge des scrutins en Côte d'Ivoire, dont la composition était trop fortement favorable au pouvoir, à la satisfaction de l'ONU.

25 avril : Le gouvernement ivoirien annonce que le projet de loi sur la réforme de la commission électorale sera soumis au Parlement en mai.

29 avril : Ancien numéro 2 du régime de Laurent Gbagbo, Mamadou Koulibaly, se déclare candidat à la présidentielle de 2015 en Côte d'Ivoire.

14 mai : Le gouvernement annonce une nouvelle réforme de la Commission électorale indépendante (CEI) après le rejet par l'opposition de la dernière composition de l'institution en charge de la présidentielle de 2015, la jugeant déséquilibrée.

16 mai : L'opposition rejette la deuxième réforme de la Commission électorale indépendante (CEI) qui doit être débattue le 19 mai au parlement ivoirien, la jugeant insuffisamment transparente comme la précédente.

20 mai : La commission des affaires générales et institutionnelles du Parlement ivoirien adopte la loi sur la réforme de la CEI en attendant le vote en plénière et ce, malgré le rejet du texte par l'opposition qui ne siège pas à l'Assemblée nationale.

22 mai : Le pouvoir et l'opposition reprennent le dialogue après deux mois de silence en Côte d'Ivoire, annonçant la libération dans l'après-midi de 150 prisonniers de la crise postélectorale de 2010-2011.

28 mai : La loi modifiant la CEI est adoptée à la majorité par 207 députés sur 219 présents. Seuls 8 députés ont voté contre tandis que quatre se sont abstenus.

30 mai : Le président de la Commission justice, vérité et réconciliation (CDVR) annonce que 16 000 personnes ont jusqu'à présent assisté à des séances de la CDVR. Créée en 2011, la CDVR, qui s'inspire du modèle sud-africain, devait être un pilier de la pacification des esprits.

12 juin : La CPI décide de juger l'ex-président ivoirien Laurent Gbagbo pour des crimes contre l'humanité. Cette décision met un terme à plus d'un an de procédures préliminaires.

19 juin : La loi modifiant la CEI est promulguée par le président Ouattara.

ACTIONS DE LA FRANCOPHONIE

APF

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) a décidé, lors de la Session de Bruxelles (Belgique) en juillet dernier, de lever la suspension de la section ivoirienne ainsi que sa mise sous observation pour une période initiale de deux ans. Cette mesure pourrait être levée à l'occasion de la 40^e Session d'Ottawa.

Conformément à la résolution adoptée à l'occasion de la Session de Bruxelles (2012), l'APF s'est engagée dans différents projets du plan d'appui à l'Assemblée nationale de Côte d'Ivoire mis en œuvre par l'Initiative multilatérale de coopération interparlementaire francophone (IMCIF). Ce programme d'appui s'oriente autour de trois axes : renforcement des capacités des parlementaires, renforcements de capacités de l'administration parlementaire et appui général institutionnel. La réintégration de la section ivoirienne s'est ainsi rapidement suivie d'un réel engagement envers l'APF.

C. AUTRES SITUATIONS POLITIQUES

ÉGYPTE

Depuis la destitution de Mohammed Morsi, président démocratiquement élu, par le chef de l'armée Abdel Fattah al-Sissi, l'Égypte est entrée dans un engrenage de violence. Les autorités répriment les islamistes, et les plus radicaux d'entre eux mènent en retour des attaques qui ont fait plusieurs centaines de victimes, notamment chez les forces de l'ordre.

Les autorités accusent régulièrement la confrérie des Frères musulmans d'aider et de financer les attentats contre les forces de l'ordre, sans toutefois apporter la preuve des liens entre les jihadistes et les Frères musulmans, tenants d'un islam politique plus modéré. La campagne des autorités dirigées de facto par les militaires a fait plus de 1 000 morts et des milliers d'arrestations dans les rangs islamistes. Bannis, mais tolérés sous le régime de Hosni Moubarak et véritablement sortis de la clandestinité à son départ en 2011, les Frères musulmans pourraient se radicaliser après avoir été dépossédés d'une présidence acquise via les urnes, estiment les experts.

L'élection présidentielle qui s'est tenue en mai 2014 à confirmer le Général Abdel Fattah al-Sissi en tant que Chef d'État. Elle doit être suivie d'élections législatives au cours de l'année.

2012

22 novembre : Le président Mohammed Morsi, issu de la confrérie des Frères Musumans, adopte un décret dans lequel il s'octroie des pouvoirs exceptionnels, plaçant ses décisions au-dessus de tout recours en justice.

30 novembre : Le projet de Constitution est adopté par la commission constituante boycottée par l'opposition. L'opposition estime que cette version du texte fondamental ouvrirait la voie à une islamisation accrue de la législation et fournit peu de garanties en matière de protection des droits des femmes, de la liberté d'expression et de liberté de culte. Le référendum est prévu pour les 15 et 22 décembre.

8 décembre : Afin de manifester leur mécontentement et leur opposition au projet de Constitution et au décret présidentiel du 22 novembre, plusieurs manifestations ont eu lieu en décembre notamment au Caire, à Alexandrie et à Héliopolis. Face à l'importance de cette contestation populaire, le président Morsi annule le décret renforçant ses pouvoirs, mais maintient le référendum sur le projet de Constitution.

15 et 22 décembre : Le nouveau projet de Constitution est adopté lors du référendum par près de 64 % des votants et avec un taux de participation de 32,9 %. Désormais entrée en vigueur, la nouvelle Constitution confie le pouvoir législatif au Sénat, dans l'attente de nouvelles élections législatives prévues dans un délai de deux mois suite à l'adoption de la Constitution.

2013

Janvier : Des violences meurtrières entre des manifestants hostiles au pouvoir islamiste et les forces de l'ordre font plus d'une cinquantaine de morts et des centaines de blessés. Ces violences, qui s'inscrivent dans la foulée des manifestations liées au deuxième anniversaire du début de la révolte contre le pouvoir de l'ex-président égyptien Moubarak, sont largement liées au mécontentement face à M. Morsi et à la situation économique qui se dégrade.

Des affrontements violents éclatent à Port-Saïd le 25 janvier à la suite de la condamnation à mort de 21 partisans du Club de football local Al-Masry pour leur implication dans des violences après un match contre l'équipe du Caire Al-Ahly. Ces violences avaient fait 74 morts en février 2012. À terme, plus de quarante personnes seront tuées dans des affrontements entre habitants de Port-Saïd et policiers.

6 janvier : M. Morsi procède à un remaniement de son gouvernement en vue de répondre aux défis économiques auxquels fait face le pays.

13 janvier : La justice égyptienne décide de la tenue d'un nouveau procès pour l'ex-président Hosni Moubarak.

27 janvier : M. Morsi décrète l'état d'urgence pour une durée de 30 jours dans trois provinces affectées par les affrontements et les émeutes, soit Port-Saïd, Suez et Ismailiya.

28 janvier : Le Sénat ratifie un projet de loi autorisant les autorités à déployer l'armée dans les rues à la demande du Conseil de défense nationale, afin de participer avec la police aux opérations de maintien de l'ordre.

13 février : Le gouvernement égyptien approuve un projet de loi visant à réguler l'organisation des manifestations. Cette loi, qui a pour objectif d'assurer la nature pacifique des manifestations et de protéger le droit à manifester, est soumise au Sénat.

23 février : L'opposant M. Mohamed El-Baradei appelle à un boycottage des élections législatives, avertissant que des élections, initialement prévues en avril, pourraient provoquer le chaos en Égypte. Le Front du salut national (FSN), principale coalition de l'opposition, annonce également qu'elle boycotterait les élections législatives, estimant que les conditions de transparence n'étaient pas réunies. Cependant, M. Abdel Moneim Abdoul Foutouh, ancien candidat à l'élection présidentielle, annonce la participation de son parti, le Parti de l'Égypte Forte, aux prochaines élections législatives.

3 mars : La Haute cour constitutionnelle rejette des plaintes déposées contre la Commission constituante ayant rédigé la nouvelle Constitution.

7 mars : Des centaines de policiers égyptiens entament une grève afin de réclamer la démission du ministre de l'Intérieur. Ils l'accusent d'instrumentaliser les forces de l'ordre à des fins politiques. Certains auraient même fermé des commissariats. Les grévistes réclament une loi qui fixe leurs prérogatives et leurs obligations, ainsi que des armes pour leur permettre de faire face aux manifestations qui secouent régulièrement le pays.

9 mars : Un tribunal du Caire prononce des peines d'emprisonnement contre d'autres personnes jugées pour la tragédie du football de Port-Saïd et confirme les peines capitales prononcées en janvier contre d'autres accusés. Les manifestations violentes reprennent après l'annonce du transfert hors de la ville de certains accusés, dont des policiers.

27 mars : M. Morsi annonce qu'il s'attend à ce que les élections législatives aient lieu au cours du mois d'octobre 2013 et que le nouveau Parlement serait en mesure de siéger d'ici la fin de l'année 2013. La date prévue initialement pour tenir le scrutin législatif était vivement critiquée, notamment de la part de la communauté copte d'Égypte qui estimait que le président Morsi cherchait à les écarter et à les marginaliser en vue des prochaines élections législatives.

7 mai : Remaniement ministériel au cours duquel 9 nouveaux ministres sont nommés. Le ministre de la Justice, M. Ahmed Mekki, qui avait annoncé sa démission le 21 avril, quitte son poste.

11 mai : Début du procès de M. Moubarak, après sa condamnation à vie pour la répression de la révolte de 2011. Le procès se tient devant la Cour pénale du nord du Caire.

2 juin : La justice égyptienne invalide le Sénat ainsi que la commission qui a rédigé la Constitution, mais le président de la Cour affirme que le Sénat peut rester en place jusqu'aux prochaines élections. À la suite de cette décision, la présidence annonce que le Sénat continuera de légiférer jusqu'aux prochaines élections législatives et que la loi fondamentale demeure intouchable. La Haute cour constitutionnelle avait plus tôt jugé anticonstitutionnelle la loi ayant régi l'élection du Sénat ainsi que les critères de sélection des membres de la commission constituante.

17 juin : Le Président Morsi annonce un nouveau remaniement ministériel. 17 des 27 gouverneurs du pays sont remplacés, dont plusieurs nominations controversées de gouverneurs islamistes. Le ministre du Tourisme annonce sa démission après la nomination d'un gouverneur fondamentaliste salafiste. Il s'est cependant rétracté lorsque ce gouverneur a décidé de renoncer à ce poste.

3 juillet : Après une semaine de manifestations populaires massives et l'expiration de l'ultimatum de l'armée sommant M. Morsi de mettre fin à la grave crise qui secoue l'Égypte, le Conseil Suprême des forces armées (CFSA) destitue le Président Morsi. Le général Abdel Fattah al-Sissi, chef de l'armée, annonce, dès le lendemain, la suspension de la Constitution. Il devient également Vice-premier ministre et ministre de la Défense. Le Président du Conseil constitutionnel égyptien, M. Adly Mansour, est quant à lui nommé Président de la République par intérim par le CFSA qui présente, le 4 juillet 2013, la Feuille de route de la transition. Près de 300 partisans et responsables, des Frères musulmans sont arrêtés par les forces de défense et de sécurité dans les jours suivants.

5 juillet : En application des textes de l'organisation continentale, le Conseil de Paix et de Sécurité (CPS) de l'Union africaine suspend l'Égypte de ses instances, jusqu'au « *retour à l'ordre constitutionnel* ». Un groupe de haut niveau pour l'Égypte, présidé par Alpha Oumar Konaré, ancien Président de la République du Mali, est mis en place.

8 juillet : Le Président par intérim présente la déclaration constitutionnelle qui remplace celle suspendue le 3 juillet. Selon les termes de la transition, ces dispositions doivent automatiquement expirer lorsqu'une version amendée de la Constitution aura été approuvée par référendum, ouvrant ainsi la voie à l'organisation de nouvelles élections parlementaires puis présidentielles.

Un rassemblement pro-Morsi devant La Garde républicaine est dispersé avec violence, causant la mort de plusieurs dizaines de partisans de l'ancien président. Le parti de la Justice et de la Liberté (PJL) de M. Morsi, organe politique de la Confrérie des Frères musulmans, condamne ce qu'il dénonce comme un coup d'État militaire. En outre, le parti salafiste Al-Nour se retire des négociations sur la Feuille de Route et récuse les termes de la déclaration constitutionnelle, notamment les modalités de révision de la Constitution qu'elle prévoit, réclamant l'organisation d'une assemblée constitutionnelle au préalable.

9 juillet : M. Hazem al-Beblawi, ancien ministre des Finances, est nommé premier ministre par intérim. Mohammed El-Baradei, figure de l'opposition laïque regroupée dans le Front de Salut national (FSN), est désigné Vice-président responsable des relations internationales.

14 août : Malgré les tentatives de médiation engagées par la communauté internationale, notamment par la chef de la diplomatie européenne, la crise s'aggrave suite aux interventions engagées par les forces armées égyptiennes afin de disperser les manifestations et rassemblements des partisans de M. Morsi. Ces interventions causent la mort de près d'un millier de personnes. D'importants responsables de la Confrérie des Frères musulmans sont arrêtés et traduits en justice. M. El-Baradei démissionne en expression de son désaccord avec l'intervention armée et est poursuivi en justice pour « rupture de confiance ».

16 août : Le comité de coordination des experts internationaux du Conseil des droits de l'Homme de l'ONU demande une enquête complète sur les actions conduites par les forces armées égyptiennes.

8 septembre : L'ex-candidat à la présidence et ancien secrétaire général de la Ligue arabe, M. Amr Moussa, est élu président de la commission constituante - dite « Comité des 50 »-, qui entame ses travaux de révision de la Constitution suspendue en juillet par l'armée lors de la destitution du président Morsi. Finalement, le parti salafiste Al Nour accepte de participer à ce Comité, qui comprend des représentants des différentes composantes de la société ainsi que des partis politiques. Le Comité des 50 doit examiner les amendements apportés par une commission de dix experts à la Constitution votée en 2012. L'article 219 définissant la charia ainsi que l'interdiction des partis politiques religieux sont au centre des débats. Les autorités égyptiennes ont réitéré leur engagement à organiser dans les meilleurs délais, et suivant le calendrier prévu par la Feuille de route, les élections législatives puis présidentielles.

23 septembre : Le tribunal des référés du Caire interdit toute activité de la confrérie des Frères musulmans et ordonne la saisie de tous ses avoirs. Les responsables de la confrérie font appel de cette décision.

6 octobre : Partisans et opposants au nouveau régime appellent à des manifestations. Ces rassemblements dégénèrent en affrontements et font au moins 50 morts et près de 300 blessés.

4 novembre : Ouverture du procès pour « incitation au meurtre » de M. Morsi. Durant son audience, il dénonce un tribunal dont il ne reconnaît pas la légitimité, l'accusant d'être au service d'un coup d'État militaire. M. Morsi encoure la peine de mort pour avoir "incité ses partisans à commettre des meurtres prémédités" lors de heurts ayant fait sept morts devant le palais présidentiel au Caire le 5 décembre 2012. Parmi ses 14 co-accusés figurent d'anciens hauts responsables de son gouvernement, des proches collaborateurs et des responsables des Frères musulmans.

24 novembre : Adoption par les autorités de transition d'une loi encadrant le droit de manifestation. Ce texte contesté exige notamment que les organisateurs de rassemblements ou défilés informent préalablement les autorités au moins trois jours avant l'évènement et donne au Ministère de l'Intérieur la possibilité de l'interdire si cette manifestation représente une menace pour la sécurité. Plusieurs manifestations sont organisées par des mouvements islamiques, mais aussi laïques, en protestation et plus de 200 participants sont arrêtés.

1^{er} décembre : Le Comité des 50 adopte le projet de Loi fondamentale qui sera remis au Président par intérim le 3 décembre. Celui-ci fixe la date du référendum sur la nouvelle Constitution aux 14 et 15 janvier 2014.

Parmi les dispositions prévues dans le projet de Constitution, certaines ont fait l'objet d'importants débats et réactions, notamment celles relatives aux prérogatives accordées à l'institution militaire et donnant par exemple la possibilité aux tribunaux militaires de juger des civils « en cas d'attaque directe contre les forces armées » et leurs « équipements.

Décembre : Les préparatifs du processus référendaire se tiennent dans un contexte politique et sécuritaire très tendu. Plusieurs attentats visant des forces de sécurité sont perpétrés. La propagation des actes terroristes au-delà de la région du Sinaï où ils étaient jusqu'à présent concentrés, confirme la dégradation de la situation sécuritaire et alimente les tensions politiques.

16 décembre : La confrérie des Frères musulmans et ses alliés organisés au sein de « l'Alliance anti coup d'État » annoncent qu'ils boycotteront le référendum tandis que

certaines forces révolutionnaires indiquent qu'elles n'approuvent pas le texte. Les partis de gauche, les libéraux ainsi que les salafistes et notamment le parti Al-Nour, qui a pris part au Comité de rédaction du projet, appellent à voter en faveur du projet de Loi fondamentale.

25 décembre : Au lendemain d'un nouvel attentat, le gouvernement égyptien déclare la confrérie des Frères musulmans organisation terroriste. Cette décision, contre laquelle se sont élevés les principaux mouvements d'opposition égyptiens et qui a encouragé la détérioration des relations entre l'Égypte et le Qatar, a pour conséquence de rendre illégale toute organisation liée aux Frères musulmans, y compris le parti Liberté et justice, le bras politique de la confrérie. À l'issue des manifestations organisées dans plusieurs villes du pays à l'appel des partisans des Frères musulmans, plusieurs centaines de soutiens de l'ancien Président Morsi sont interpellés et arrêtés et des heurts avec les forces de sécurité causent la mort de plus d'une quinzaine de personnes.

2014

8 janvier : Le procès de M. Morsi, qui devait reprendre après quatre mois, est ajourné au 1^{er} février. Depuis sa première comparution, M. Morsi n'a eu aucun contact avec le monde extérieur, incluant les avocats de la défense.

14 et 15 janvier : Référendum sur la nouvelle Constitution. Le oui l'emporte par 98,1 % des voix, alors que la participation est de 38,6 %.

Le projet de nouvelle Constitution est débarrassé de clauses ajoutées sous M. Morsi renforçant les devoirs religieux, mais ne modifie que très marginalement les pouvoirs institutionnels, notamment ceux du président. Il renforce cependant quelque peu ceux de l'armée. Le projet comprend 247 articles et propose des changements tels que:

Du régime parlementaire à un équilibre théorique des pouvoirs :

- La Constitution précédente, la première rédigée après la révolte populaire de 2011 qui a mis fin au pouvoir de Hosni Moubarak, instituait un régime parlementaire. En revanche, le projet soumis au référendum tend vers un équilibre théorique entre les pouvoirs du Parlement et ceux du président, penchant plutôt en faveur de ce dernier. Elle lui réserve ainsi la prérogative d'attribuer les portefeuilles de quatre ministères régaliens. Le Parlement a cependant le droit de lui retirer sa confiance.
- Si l'équilibre des pouvoirs institutionnels est inscrit théoriquement dans le projet de Constitution, sa rédaction parfois très vague laisse une large part à l'interprétation et c'est la majorité qui se dégagera du futur Parlement élu qui déterminera vraiment les pouvoirs du président et de son gouvernement.

Renforcement des pouvoirs de l'armée :

- L'article 204, le plus polémique, prévoit qu'« aucun civil ne peut comparaître devant des juges militaires sauf en cas d'attaque directe contre les forces armées leurs équipements et leur personnel ». Cette formulation, qui laisse la place à l'interprétation la plus large, inquiète les défenseurs des droits de l'Homme.
- Le ministre de la Défense doit être obligatoirement un militaire et ne peut être nommé qu'« en accord » avec l'état-major. Cette disposition prévue à l'article 234 ne s'appliquera toutefois que durant deux mandats présidentiels, soit huit ans.
- Ni le Parlement ni le gouvernement n'ont de droit de regard sur le budget de l'armée, comme c'est déjà le cas depuis une quarantaine d'années.

Place de la religion :

- L'article 2 fait toujours de la charia (loi islamique) la source de la législation. Mais l'article 219 de la Constitution précédente, qui ouvrait la voie à une islamisation de la législation selon ses détracteurs, a été supprimé.

Droits et libertés :

- La Constitution stipule la « stricte égalité entre l'homme et la femme dans tous les domaines: civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.
- De manière inhabituelle pour une Constitution, une multitude d'articles très détaillés fixent les droits et devoirs de catégories spécifiques: par exemple les pêcheurs, les nains, les scientifiques, les artistes, etc.

24 janvier : Quatre attentats à la bombe sont commis au Caire, faisant 6 morts et plus de 80 blessés. Ces attentats sont par la suite revendiqués par un groupe jihadiste égyptien.

26 janvier : Les autorités égyptiennes annoncent que l'élection présidentielle se tiendrait avant les législatives, un calendrier favorable au général Sissi. Ce scrutin devrait avoir lieu avant la mi-avril.

27 janvier : L'armée égyptienne promeut M. Sissi à son grade le plus élevé, celui de maréchal. Elle lui donne mandat pour se présenter à l'élection présidentielle, lui demandant de céder à « la demande du peuple ».

Février : Les procès entamés contre M. Morsi pour espionnage, évasion de prison et incitation au meurtre sont régulièrement ajournés après de courtes audiences. Les avocats de la défense demandent la récusation des juges. M. Morsi appelle ses partisans à poursuivre la révolution.

8 février : Hamdeen Sabbahi, figure de la gauche égyptienne, annonce qu'il se présentera à l'élection présidentielle. Il s'agit de la première personnalité politique de poids à annoncer sa candidature.

12 février : Un tribunal égyptien acquitte en appel un policier accusé d'avoir tué des manifestants lors du soulèvement de 2011, entraînant des critiques contre le système judiciaire accusé d'appliquer deux poids deux mesures.

16 février : Une bombe visant un autobus de pèlerins chrétiens sud-coréens fait quatre morts dans le Sinaï, dans le premier attentat contre des étrangers depuis la destitution de M. Morsi.

20 février - 5 mars : Le procès des journalistes du réseau satellitaire du Qatar Al-Jazeera, dont quatre étrangers, accusés de fausses informations et de soutenir les islamistes est ouvert devant la cour criminelle du Caire.

24 février : Démission du gouvernement égyptien à l'approche de l'élection présidentielle.

25 février : Ibrahim Mahlab, un cacique du parti de Moubarak, est nommé premier ministre. Par ailleurs, trois membres Parti de l'Égypte Forte, la formation d'Abdel Moneim Aboul Foutouh, un ex-cadre des Frères musulmans, sont condamnés par contumace à trois ans de prison pour avoir fait campagne en faveur du boycottage du référendum constitutionnel.

1^{er} mars : Le nouveau gouvernement prête serment.

8 mars : Le président égyptien par intérim promulgue une loi encadrant la présidentielle prévue au printemps et qui exclut tout recours en justice contre les décisions de la commission électorale y compris le résultat du scrutin.

11 mars : L'État égyptien annonce qu'elle prendra le contrôle des mosquées dont la direction lui échappe, une mesure supplémentaire visant à priver l'opposition islamiste d'un de ses canaux de diffusion.

16 mars : Khaled Ali, figure de la révolte égyptienne et candidat malheureux à la l'élection présidentielle de 2012, appelle l'armée à ne pas s'ingérer dans la présidentielle. Il dénonce la loi électorale encadrant le scrutin.

18 mars : La justice égyptienne condamne un policier à 10 ans de prison pour la mort de détenus islamistes, la première sentence à viser les forces de l'ordre depuis la destitution de M. Morsi.

24 mars : Plus de 500 partisans de M. Morsi sont condamnés à mort pour des violences commises durant l'été, à l'issue d'un procès expéditif d'une journée, soulevant un tollé international. Le lendemain, près de 700 autres partisans comparaissent devant le tribunal et connaîtront leur sort le 28 avril.

26 mars : Le maréchal al-Sissi annonce qu'il se portera candidat à la présidentielle. Il démissionne de l'armée et de son poste de ministre de la Défense, condition sine qua non pour que sa candidature soit éligible.

28 mars : Des heurts entre des policiers et des islamistes manifestant contre la candidature de M. al-Sissi font cinq morts, dont une journaliste égyptienne.

29 mars : Selon le ministère des Affaires étrangères, 496 personnes sont mortes dans des attentats « terroristes » en Égypte depuis la destitution de M. Morsi.

30 mars : Les autorités égyptiennes annoncent que l'élection présidentielle aura lieu les 26 et 27 mai prochains.

Avril et mai : De nombreux procès massifs condamnent des partisans de M. Morsi pour leurs actions lors de manifestations depuis sa destitution. Sur les 515 personnes qui comparaissent sous différents chefs d'accusation au cours des mois d'avril et mai, 346 sont condamnés à des peines allant de 3 à 15 ans d'emprisonnement et 169 sont acquittés.

2 avril : Trois bombes explosent au Caire, tuant un général de la police et faisant cinq blessés. Le gouvernement attribue ces actes aux Frères musulmans et indique que 252 policiers, 187 soldats et 57 civils ont été tués dans ces "attaques terroristes" depuis le 3 juillet.

3 avril : L'Égypte durcit les sanctions et étend le champ des crimes considérés comme "terroristes".

5 avril : Le procès de M. Morsi pour "incitation au meurtre" de manifestants est ajourné pour entendre les témoignages de hauts responsables de la sécurité du palais présidentiel devant lequel les manifestants ont été tués.

9 avril : La demande de récusation des juges dans deux des procès en cours contre M. Morsi, pour espionnage et évasion de prison, est rejetée.

14 avril : Le Général al-Sissi dépose officiellement sa candidature à la présidentielle.

15 avril : Les Frères musulmans sont frappés d'une interdiction de se présenter aux élections présidentielles et législatives

19 avril : M. Hamdine Sabbahi, homme politique et journaliste, dépose sa candidature à la commission électorale. Il appelle à une union des partisans de la révolution.

20 avril : Clôture du dépôt des candidatures. Deux candidats seulement s'affronteront lors du scrutin : le Général al-Sissi et M. Sabbahi.

23 avril : Un nouvel attentat visant les forces de l'ordre en Égypte, le cinquième en une semaine, fait un mort parmi les forces policières.

28 avril : Le Mouvement du 6 Avril, le principal groupe de la jeunesse qui a mené la révolte ayant conduit à la chute du président Moubarak en 2011 et qui manifeste maintenant contre le régime dirigé par l'armée est interdit par un tribunal égyptien.

28 avril : Un tribunal égyptien condamne à mort près de 700 partisans présumés de M. Morsi, dont le chef des Frères musulmans. Cette décision provoque un tollé international. La multiplication des grands procès en Égypte, aux audiences ubuesques et aux jugements expéditifs, fait dire à plusieurs observateurs que la justice est l'instrument du pouvoir militaire dans son implacable répression des partisans de M. Morsi.

3 mai : Ouverture officielle de la campagne électorale, sur fond de violences et de répression des islamistes.

6 mai : Les cadres de l'ancien parti de M. Moubarak sont interdits de se présenter aux législatives prévues durant l'année.

12 mai : La police assure avoir démantelé en Égypte trois groupes accusés d'avoir perpétré ou planifié des attentats contre les forces de l'ordre. Le gouvernement affirme que plus de 500 personnes, essentiellement des policiers et des soldats, ont été tuées dans des attentats depuis le renversement de M. Morsi.

14 mai : Le mouvement du 6 Avril appelle au boycott de la présidentielle.

17 mai : L'UE renonce à déployer des observateurs électoraux faute de garanties sur le bon déroulement de leur mission, avant de revenir sur sa décision le 19 mai.

21 mai : Le comité électoral annonce que M. al-Sissi a obtenu 94,5% des voix des Égyptiens de l'étranger.

26 et 27 mai : Tenue du scrutin présidentiel sur deux jours. En raison d'un faible taux de participation, il est prolongé d'une journée.

29 mai : Les résultats provisoires du scrutin annoncent la victoire de M. al-Sissi avec 96% des voix. Il a recueilli 23,780 millions de suffrages sur quelque 54 millions d'électeurs inscrits contre 757.511 pour M. Sabbahi. Le taux de participation a été de 47,45%. M. Sabbahi reconnaît sa défaite.

3 juin : M. al-Sissi est officiellement proclamé président.

5 juin : Le président par intérim Adly Mansour promulgue une loi encadrant les élections législatives prévues à l'autonome qui garantit plus de 12% des sièges du Parlement aux femmes et 4% à la minorité chrétienne. La loi préconise que la Chambre soit formée de 567 membres, dont 540 élus, et 27 nommés par le président de la République.

8 juin : M. Sissi prête serment devant la Cour constitutionnelle, promettant de combattre "sans répit" ceux qui commettent des violences.

9 juin : Le président al-Sissi reconduit M. Mahlab au poste de premier ministre.

12 juin : Habib el-Adly, ministre de l'Intérieur sous le président Hosni Moubarak, est acquitté dans une affaire de corruption pour laquelle il avait écopé de 12 ans de prison en première instance en 2011, mais reste détenu pour d'autres accusations. M. el-Adly était un pilier de la répression sous le régime de Moubarak jusqu'à la révolte populaire qui a chassé le "raïs" du pouvoir en 2011.

17 juin : Le nouveau gouvernement, formé de 34 ministres, soit 13 de plus que dans le gouvernement provisoire précédent, prête serment devant le chef de l'État.

18 juin : L'Union Africaine lève la suspension de l'Égypte de ses instances.

19 juin : Le Guide suprême Frères musulmans, Mohamed Badie, est condamné à mort dans une nouvelle affaire liée à des violences ayant fait 10 morts en juillet 2013 au Caire.

Treize personnes, tous des sympathisants ou dirigeants de la confrérie, sont condamnées avec lui à la même peine.

23 juin : La cour d'assises du Caire condamne les cinq journalistes d'al-Jazira à des peines allant de sept à dix ans de prison. Neuf autres accusés, jugés par contumace, sont condamnés à dix ans de prison.

ACTIONS DE LA FRANCOPHONIE

Le Secrétaire général de la Francophonie a dépêché une mission d'information et de contact à l'occasion du scrutin présidentiel des 26, 27 et 28 mai 2014. Cette mission a été conduite par M. Mohamed Auajjar, ancien ministre des droits de l'Homme du Maroc. Mme Chantal Guittet, députée (France), a représenté l'APF au sein de cette mission.

HAÏTI

Le gouvernement haïtien a annoncé officiellement le 11 juin la tenue d'élections législatives en automne prochain en Haïti après trois ans de retard tandis que des partis politiques de l'opposition continuent de réclamer la démission du président Michel Martelly. Le retard dans la tenue des élections a provoqué une crise politique dans le pays secoué ces derniers par des manifestations anti-gouvernementales.

2013

14 janvier : Le président haïtien, M. Michel Martelly, annonce devant le Parlement réuni en Assemblée nationale la tenue d'élections législatives partielles et de scrutins locaux au cours de l'année 2013. Ces élections qui concernent 10 sièges au Sénat (sur 30) devaient être organisées en 2012, mais elles ont été retardées en raison de désaccord entre les différentes forces politiques sur la formation de l'institution chargée d'organiser ces élections.

6 août : Malgré une étude de l'université américaine de Yale qui confirme la responsabilité des Casques bleus népalais dans l'épidémie de choléra, qui a fait plus de 8 100 morts depuis octobre 2010 en Haïti, les Nations unies persistent dans leur refus de reconnaître leur responsabilité. L'étude reprend les conclusions d'épidémiologistes qui ont établi un lien entre la présence de Casques bleus népalais et l'apparition de l'épidémie, l'une des plus importantes de l'histoire moderne. Les chercheurs ont établi que la souche de la bactérie présente en Haïti était la même que celle qu'on trouve au Népal, un pays où le choléra est endémique.

Le choléra a déjà infecté plus de 650 000 personnes en Haïti. Les avocats de plus de 8 000 victimes vont engager des poursuites contre les Nations unies. Cette décision a été prise après le rejet par l'ONU des demandes de réparation de plus de 5 000 familles. Les avocats réclamaient 100 000 dollars pour chaque mort et la moitié de cette somme pour chaque personne infectée. La secrétaire générale adjointe aux affaires juridiques de l'ONU, Patricia O'Brien, a jugé ces demandes « irrecevables » au vu de la convention sur « les privilèges et immunités » protégeant les membres des Nations unies.

8 août : Des sénateurs accusent M. Martelly de « crime de haute trahison » et réclament la démission du premier ministre et du ministre de la Justice. À la suite de leur enquête sur la mort par accident cardio-vasculaire d'un juge le mois dernier, ces parlementaires considèrent que le pouvoir exécutif a outrepassé son rôle et bafoué l'indépendance de la justice.

Pour les parlementaires, il est évident que le chef de l'État et ses ministres ont exercé des pressions illégales sur le juge d'instruction Jean-Serge Joseph. Le magistrat était responsable du délicat dossier d'enquête sur des possibles corruptions au sein de la famille présidentielle. Depuis près d'un an, la première dame Sophia Martelly et le fils aîné du président Olivier Martelly sont accusés par des opposants au régime de détournements d'argent public. Le pouvoir exécutif aurait, selon le rapport des sénateurs, exigé du juge qu'il enterre cette affaire nuisant à la réputation du président de la République et de sa famille.

23 septembre : Une sentence de la Cour constitutionnelle de la République dominicaine provoque une vague d'indignation en Haïti. La plus haute instance juridique du pays décide de retirer la nationalité à des centaines de milliers d'enfants et petits-enfants d'immigrés nés sur le sol dominicain. Ce jugement concerne notamment plus de 250 000 descendants d'Haïtiens, qui deviennent ainsi apatrides. Jusqu'à la Constitution de 2010, le droit du sol était en vigueur en République dominicaine. Tous les enfants nés sur le sol dominicain avant 2010 avaient droit à la nationalité. Un droit auquel la Cour constitutionnelle a mis un terme avec sa dernière sentence, puisqu'elle s'applique de manière rétroactive : toute personne née depuis 1929 en République dominicaine de parents ou grands-parents immigrés devient *de facto* apatride. En signe de protestation, Haïti a rappelé son ambassadeur accrédité à Saint-Domingue. Les Nations unies se disent aussi « *extrêmement préoccupées* » par le sort de ces nouveaux apatrides.

10 octobre : Le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies proroge jusqu'au 15 octobre 2014 le mandat de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) par la résolution 2119 (2013), adoptée à l'unanimité de ses 15 membres. Le Conseil de sécurité décide de ramener l'effectif de la MINUSTAH à 5 021 soldats à l'issue du retrait d'un nombre équilibré de militaires de l'infanterie et du génie et à 2 601 policiers.

23 octobre : De violentes manifestations se déroulent à Port-au-Prince au lendemain de l'arrestation d'André Michel, avocat à l'origine d'une plainte pour corruption contre l'épouse et le fils de M. Martelly. M. Michel est officiellement arrêté en lien avec la mort en 2010, dans des circonstances douteuses, d'un étudiant, mais le lien entre l'avocat et cette affaire n'est jamais clairement établi.

Des barricades sont érigées en ville. Les centaines de manifestants descendus dans la rue dénoncent une interpellation arbitraire et réclament le départ du chef de l'État, l'accusant de vouloir réinstaurer la dictature. Certains parlementaires de l'opposition n'hésitent pas à parler de M. Michel comme d'un prisonnier politique. Devant cette arrestation délicate, et donc illégale car réalisée en-dehors des horaires prescrits par la Constitution, le président du Sénat convoque en urgence une séance extraordinaire. M. Michel est libéré en fin de journée.

15 novembre : Le président uruguayen, José Mujica, annonce que les 940 Casques bleus uruguayens au sein de la MINUSTAH seront retirés d'Haïti si M. Martelly ne convoque pas dans les quatre-vingt-dix jours des élections sénatoriales et municipales, prévues deux ans plus tôt. Le chef d'État uruguayen n'a pas donné de date exacte pour un éventuel retrait, mais affirme qu'il s'agit d'un moyen pour maintenir la pression sur le gouvernement de Port-au-Prince.

18 novembre : Les opposants au président prennent les rues en nombre à Port-au-Prince et au Cap-Haïtien, la deuxième ville du pays. Dans la capitale, plus de 10 000 personnes investissent les rues pour manifester leur colère. Ils dénoncent la fracture qui divise Haïti depuis des années à savoir l'inégalité criante entre la majorité pauvre, noire et une élite mulâtre qui détient sans partage le pouvoir économique. Il s'agit de la plus grande manifestation dans le pays depuis l'arrivée au pouvoir de M. Martelly en mai 2011.

27 novembre : Les autorités dominicaines annoncent le rappel de leur ambassadeur en Haïti. Elles estiment le dialogue rompu entre les pays. Cette escalade dans la brouille diplomatique entre ces deux pays des Caraïbes fait suite au rejet, par la Communauté des Caraïbes (Caricom), de l'adhésion de la République dominicaine à cette organisation régionale dont Haïti fait partie, qui réclamait la suspension du processus d'adhésion.

29 novembre : Des milliers de partisans de l'ancien président Jean-Bertrand Aristide gagnent à nouveau les rues pour réclamer le départ de M. Martelly. La colère des manifestants était aussi dirigée contre les États unis, accusés d'être ceux qui contrôlent le pouvoir dans le pays.

7 décembre : Haïti et la République dominicaine tiennent une réunion ministérielle pour lancer le dialogue sur les problèmes d'immigration et de commerce bilatéral. La République dominicaine s'engage à adopter dans les prochaines semaines une loi additionnelle sur la régularisation de la nationalité avec la médiation de la Caricom, de l'ONU, du Venezuela ou encore de l'Union européenne. Haïti obtient du pays voisin l'octroi de visas pour tous les travailleurs temporaires se trouvant sur le sol dominicain.

2014

24 janvier : Début des négociations lancé par l'opposition avec le Parlement et le président. L'Église catholique d'Haïti est désignée comme médiateur. Les discussions portent notamment sur la tenue d'élections législatives partielles et locales, destinées à sortir le pays de la crise dans laquelle il est plongé depuis plusieurs mois. De nombreux partis politiques prennent part aux discussions, toutefois des formations politiques majeures, dont celle de l'ex-président Aristide, boudent la rencontre. M. Martelly, présent à l'ouverture de la rencontre, appelle les participants à faire preuve de bonne foi afin de parvenir à un consensus.

25 février : L'UE annonce une contribution de cinq millions d'euros pour la préparation des élections.

18 mars : Un accord politique est trouvé entre l'exécutif, le parlement et des partis politiques. La formation d'un gouvernement d'ouverture est recommandée et la date du 26 octobre est fixée pour la tenue d'élections législatives et municipales partielles. L'accord prévoit l'organisation de l'élection pour le renouvellement de deux tiers du Sénat (20/30), d'une centaine de députés et des élus locaux. Ces scrutins sont en retard de plus de deux ans.

3 avril : Le premier ministre haïtien Laurent Lamothe annonce la formation d'un gouvernement "d'ouverture et d'efficacité" intégrant 10 nouveaux ministres et 10 nouveaux secrétaires d'État. Le gouvernement haïtien compte désormais 24 ministres et 23 secrétaires d'État.

25 avril : L'organisation des États américains (OEA) appelle les acteurs politiques haïtiens à "conclure des accords pour tenir les élections législatives" prévues cette année.

22 mai : Le Parlement de République dominicaine adopte une loi octroyant la nationalité locale aux descendants d'immigrés clandestins, majoritairement haïtiens, nés dans le pays et qui avaient été déchus de leur citoyenneté par milliers l'année dernière à la suite d'une décision de la Cour constitutionnelle. La loi est promulguée le lendemain.

11 juin : Le gouvernement haïtien annonce officiellement la tenue d'élections législatives à l'automne après trois ans de retard. Le premier tour aura lieu le 26 octobre et le second tour sera fixé par le Conseil électoral.

L'Est de la République démocratique du Congo, plus particulièrement les deux provinces orientales du Nord et du Sud-Kivu, est déchiré par les conflits depuis vingt ans. Les milices y prospèrent d'autant plus facilement qu'elles trouvent dans le contrôle de l'exploitation de ressources minières ou forestières locales une source importante de revenus.

Après avoir tenu tête pendant 18 mois à l'armée congolaise dans l'Est de la RDC, les rebelles du M23 ont été défaits en novembre 2013. La fin de la rébellion du M23 constitue un réel espoir pour la lutte contre l'insécurité et les violences et violations des droits de l'Homme, dont les populations civiles du Nord-Kivu sont victimes. Elle renforce le pouvoir central de Kinshasa et contribue à lever les obstacles au redéploiement de l'autorité de l'État et à la restauration de l'ordre public sur l'ensemble du territoire congolais ainsi qu'à la stabilité et à la sécurité de la région des Grands Lacs.

L'ensemble de la situation sécuritaire en RDC demeure néanmoins préoccupant alors que les foyers de tension augmentent avec des infiltrations d'hommes armés venus de Centrafrique dans le Nord et des combats en hausse dans le Sud-Est.

2012

29 avril : Des soldats de l'ex-rébellion tutsi congolaise du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), intégrés dans l'armée congolaise après les accords de paix du 23 mars 2009, désertent et lancent une mutinerie, le M23, dans la région des Kivu. Le général Bosco Ntaganda, ancien membre du CNDP nommé général après les accords de 2009 et activement recherché par la CPI pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité, prend la tête de la rébellion.

6 mai : Un communiqué annonce la création du Mouvement du 23 mars en référence aux accords dont les membres demandent l'application intégrale. Le M23 exige du gouvernement congolais l'intégration dans l'armée régulière des combattants de l'ex-CNDP, la transformation du mouvement en parti politique et le maintien des anciens rebelles dans leur fief du Nord-Kivu. Très rapidement, un second leader apparaît au sein du M23, M. Sultani Makenga, un ex-CNDP opposé à Bosco Ntaganda qu'il accuse de trahison.

Mai: Début d'affrontements entre les Forces armées de RDC (FARDC) et le M23.

9 juin : Le gouvernement accuse publiquement le Rwanda de soutenir la mutinerie dans le Nord-Kivu.

6 juillet : Le M23 prend le contrôle de Bunagana, importante ville frontalière avec l'Ouganda qui deviendra progressivement son quartier général, tandis que les FARDC peinent à s'imposer dans les combats.

8 juillet : Le M23 prend le contrôle de Rutshuru, Ntamugenga et Rubare. Parallèlement, le mouvement rebelle se dote d'une coordination politique confiée à Jean-Marie Runiga.

10 juillet : Condamnation par la CPI de l'ex-chef de milice Thomas Lubanga à 14 ans de prison.

12 juillet : Signature à Addis Abeba (Éthiopie) d'un accord entre la RDC, le Rwanda et une douzaine d'États de la région des Grands Lacs, visant à « éradiquer » les groupes armés actifs à l'est du pays.

12-14 octobre : 14e sommet de la Francophonie à Kinshasa.

20 novembre : Après plusieurs jours d'offensives, les rebelles du M23 prennent le contrôle de Goma, capitale du Nord-Kivu.

24 novembre : Organisée à Kampala (Ouganda), la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) demande au M23 de se retirer de Goma en échange de

l'ouverture de négociations avec le gouvernement congolais. Les rebelles se replient au nord de la ville après 10 jours d'occupation tandis que la pression internationale s'accroît sur le M23 et sur le Rwanda, soupçonné selon un rapport de l'ONU, d'aider les rebelles.

9 décembre : Les pourparlers de paix débutent à Kampala entre le gouvernement congolais et le M23. Très rapidement les discussions s'enlisent et butent sur la légitimité des délégations.

2013

1 janvier : L'opposant congolais et leader du RCD-N, Roger Lumbala, rallie la rébellion. C'est le premier et seul homme politique à rejoindre le M23. Il fera partie de la délégation rebelle aux pourparlers de Kampala. L'arrivée de Lumbala signe un changement de cap de la rébellion qui, après des revendications militaires, se lance dans des revendications politiques.

24 février : Signature à Addis-Abeba par onze pays africains de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la région des Grands Lacs. L'accord prévoit la non-ingérence des États voisins dans le conflit en RDC, l'envoi d'une force internationale pour neutraliser les groupes armés et la nécessité de faire des réformes pour le gouvernement congolais

18 mars : Reddition de Bosco Ntaganda, chef rebelle du M23, auprès de l'Ambassade américaine à Kigali. Les autorités consulaires américaines le transfèrent immédiatement à la CPI de La Haye. Cette reddition ferait suite à des dissensions entre deux factions au sein de la rébellion.

28 mars : Adoption par le Conseil de Sécurité des Nations Unies de la résolution 2098 portant sur la création d'une Brigade d'intervention au sein de la Mission de l'Organisation des Nations unies en République démocratique du Congo (Monusco), alors composé de 20 000 Casques bleus dont 96 % sont déployés dans les Kivus. Cette Brigade d'intervention bénéficie d'un mandat offensif aux côtés des FARDC et est chargée de neutraliser les groupes armés qui sévissent dans l'Est congolais. Outre le M23, les rebelles ougandais du ADF-Nalu, les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), l'Armée de résistance du Seigneur (LRA) ainsi que différents groupes Mai-Mai sont visés.

20 mai : Après six mois d'accalmie, les combats reprennent entre M23 et FARDC au Nord-Kivu.

14 juillet : Les FARDC, appuyées par la Brigade d'intervention de la Monusco, lancent une offensive contre les rebelles du M23 dans le Nord-Kivu et créent une « zone de sécurité » au nord de Goma pour protéger les civils des groupes armés.

31 juillet : Tenue à Nairobi (Kenya) du 6e Sommet extraordinaire consacré à la situation en RDC de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) . À cette occasion, les chefs d'États et de gouvernements membres de la CIRGL ont entériné plusieurs mesures qui prévoient notamment l'organisation, en collaboration avec Mme Mary Robinson, Envoyée spéciale de l'ONU pour la région des Grands Lacs, et la Banque Africaine de Développement, d'une table ronde de partenaires dans le but de mobiliser des fonds pour soutenir notamment des programmes et projets de développement, ainsi que de sécurité en RDC et dans la Région en général.

30 août : Les FARDC, soutenus par la Brigade d'intervention de la Monusco, font reculer le M23 de la ligne de front au nord de Goma.

15 octobre : Promulgation de la loi portant sur la création de la Cour constitutionnelle par le Président Joseph Kabila. Cette cour sera notamment chargée de juger de la régularité du processus des élections présidentielle et législatives au niveau national. La création de

cette instance, prévue par la Constitution de 2006, constituait l'une des recommandations des concertations nationales ayant réuni la majorité présidentielle et une partie de l'opposition et de la société civile en septembre.

21 octobre : Les négociations de paix de Kampala sont suspendues. Le gouvernement congolais, fort de ses avancées militaires, refuse d'accorder l'amnistie aux principaux chefs rebelles.

25-26 octobre : L'offensive de l'armée congolaise s'accélère sur trois fronts à Kibumba, à Kiwanja et à Rumangabo. Le M23 se retire de ses positions après de violents combats

30 octobre : Les FARDC s'emparent de Bunagana, quartier général du M23 à la frontière ougandaise de même que Rutshuru, Rumangabo, Kiwanja. Les rebelles se retranchent dans les collines du parc des Virunga à la frontière entre le Rwanda, la RDC et l'Ouganda.

5 novembre : Le M23 déclare la fin de ses activités tandis que les FARDC annoncent une « victoire totale ».

7 novembre: Sultani Makenga, le commandant du M23, se rend aux forces de sécurité ougandaises avec 1 500 hommes. Le chiffre est contesté par Kinshasa qui soupçonne Kampala d'avoir volontairement « gonflé » ses effectifs.

11 novembre : Alors que la signature de l'accord de paix entre le M23 et Kinshasa est sur le point d'intervenir, le ministre des affaires étrangères ougandais Ofwono Opondo annonce que la délégation de la RDC « renonce à signer un accord ». Le gouvernement exige de signer une « déclaration » et non un « accord », comme le souhaite le M23. La signature est reportée « sine die ».

14 novembre: Le gouvernement congolais affirme qu'il n'y aura pas d'amnistie générale ou collective pour les rebelles.

20 novembre : Ouverture du procès en jugement des auteurs présumés de viols massifs commis à Minova (Est), entre le 20 et le 30 novembre 2012 suite à la prise de la ville de Goma par le M23. Une quarantaine de membres des FARDC comparaissent pour répondre des accusations de plusieurs cas de viols commis durant cette période sur des femmes, dont des mineures.

12 décembre: Le gouvernement de RDC et les rebelles du M23 entérinent formellement à Nairobi la fin de leur conflit dans l'Est. Ils signent des déclarations communes en vue de mettre fin aux activités armées du M23 et sur les mesures nécessaires pour parvenir à une stabilité durable et à la réconciliation.

30 décembre : Kinshasa, Lubumbashi, et Kindu, capitale de la province du Maniema (est) sont le théâtre simultané d'une tentative de coup de force contre le pouvoir central au cours duquel près de 100 assaillants et 8 éléments des FARDC sont tués. Des assaillants se réclament du pasteur Joseph Mukungubila Mutombo, opposant au président congolais Joseph Kabila tandis que le pouvoir central qualifie cette attaque d'« offensive terroriste ».

2014

Janvier : Le pouvoir central à Kinshasa annonce vouloir s'attaquer à l'ensemble de rébellions actives sur le territoire congolais et, plus particulièrement, aux FDLR. Cette milice s'est constituée au départ pour faire tomber le régime tutsi du président Paul Kagame, au pouvoir à Kigali depuis la fin du génocide en 1994. Si les FDLR ne représentent néanmoins plus de menace directe pour les autorités rwandaises, celles-ci instrumentalisent leur présence en RDC pour conserver un pouvoir de nuisance au Nord-Kivu en soutenant certains groupes armés comme elles ont pu le faire, en dépit de leurs dénégations, avec le M23.

2 janvier : Le colonel Mamadou Ndala, connu pour ses nombreuses victoires contre le M23, est tué par des rebelles ougandais présumés dans une embuscade dans l'est du pays.

7 janvier : De violents affrontements opposent les FARDC à des rebelles armés présumés du Bakata Katanga près de Lubumbashi, deuxième ville de la RDC. Originaires du nord de la province et sécessionniste, les Bakata Katanga attaquent régulièrement des objectifs militaires. En mars et en novembre, ils ont été à l'origine de combats ayant fait plusieurs dizaines de morts en plein centre de Lubumbashi, ville où les accrochages armés sont fréquents.

14 janvier : Le Chef de la Commission électorale nationale indépendante (Céni), l'abbé Apollinaire Malu-Malu, annonce la tenue en 2014, pour la première fois en trois ans, de scrutins locaux.

17 janvier : L'armée congolaise lance des opérations contre les rebelles ougandais du ADF-Nalu dans l'Est de la RDC. Formé au départ pour lutter contre le régime du président ougandais Yoweri Museveni, ce groupe est aujourd'hui composé uniquement d'islamistes et figure sur la liste des organisations terroristes étrangères des États-Unis.

22 janvier : L'ONU, estimant que l'armée congolaise pouvait combattre seule les rebelles ougandais, annonce que les Casques bleus ne participeront pas activement à l'offensive contre l'ADF-Nalu. Par ailleurs, elle s'inquiète de l'augmentation des foyers de tension avec des infiltrations d'hommes armés venus de Centrafrique dans le Nord et des combats en hausse dans le Sud-Est.

9 février : L'opposant Vital Kamerhe se voit refuser l'accès à la ville de Goma à deux reprises. La délégation de l'Union européenne en République démocratique du Congo appelle au respect des droits de l'opposition. L'avion de M. Kamerhe pourra finalement décoller le 18 février.

10 février : Le procureur de la Cour pénale internationale accuse l'ancien chef de guerre Bosco Ntaganda de crimes "ethniques" dans l'est du pays.

12 février : L'ONU et l'Union européenne appellent les autorités de la République démocratique du Congo à garantir la liberté d'expression des partis de l'opposition aux différentes élections prévues d'ici 2016.

18 février : Les Nations unies annoncent l'envoi prochain de renforts au Katanga, province du Sud-est, en proie à une recrudescence d'attaques de milices locales.

24 février : Le député de l'opposition Martin Fayulu est arrêté à Kinshasa avec une dizaine de collaborateurs alors qu'il faisait signer une pétition demandant notamment la démission immédiate du président de la Commission électorale. Il est libéré le même jour.

3 mars : L'Eglise catholique demande que le cycle électoral se passe dans le "respect des délais constitutionnels", et plaide pour l'organisation d'élections provinciales au premier trimestre 2015.

7 mars : La CPI condamne l'ancien chef de milice congolais Germain Katanga coupable d'avoir été complice de l'anéantissement d'un village de l'Ituri en 2003.

12 mars : Selon la MONUSCO, presque 80% du territoire congolais est réuni sous l'autorité de l'État.

17 mars : L'armée congolaise reprend une ville de l'est de la République démocratique du Congo tenue depuis environ six ans par un groupe rebelle qui y avait établi son quartier général.

21 mars : La majorité au pouvoir annonce envisager un référendum pour modifier la Constitution en vue de changer le mode de scrutin des élections provinciales. Elle lie

également la tenue de la prochaine élection présidentielle, prévue en 2016, à l'organisation d'un recensement administratif.

25 mars : La Haut-Commissaire de l'ONU aux droits de l'Homme, Navi Pillay, dénonce l'utilisation des violences sexuelles comme arme de guerre en RDC.

27 mars : Une cinquantaine de députés de l'opposition déclarent au parlement congolais s'opposer à toute initiative qui permettrait au président Joseph Kabila de rester au pouvoir au-delà de 2016.

2 avril : La Monusco annonce préparer son retrait graduel du pays.

9 avril : M. Katanga interjette appel de son jugement par la CPI.

10 avril : Plus de 1.300 personnes originaires de RDC sont refoulées du Congo-Brazzaville en quelques jours à l'occasion d'une vaste opération contre les étrangers en situation irrégulière dans ce pays.

14 avril : Les autorités de Kinshasa annoncent la capture de la dernière base des rebelles ougandais de l'ADF-Nalu dans l'est du pays.

21 avril : Le bras politique de l'ex-rébellion M23 accuse le gouvernement de violer la loi d'amnistie en écartant d'office une centaine de ses membres accusés de crimes graves.

25 avril : Des représentants de l'opposition congolaise remettent à l'Assemblée nationale une pétition de plus de 51 000 signatures réclamant la démission du président de la Cégi, l'abbé Apollinaire Malu-Malu.

30 avril : Six soldats sont tués dans une attaque de rebelles visant les positions de l'armée et de la Monusco.

5 mai : La justice militaire acquitte la quasi-totalité des soldats accusés des viols massifs commis en novembre 2012 à Minova, dans l'Est, à l'issue d'un procès suivi de près par la société civile et la communauté internationale. Avocats sans frontières (ASF) réclame la reprise de l'enquête et la FIDH dénonce une justice expéditive et bâclée. Le gouvernement dénie aux organisations internationales le droit de juger la justice congolaise ;

6 mai : Les ex-rebelles du M23 s'engagent à ne pas reprendre les armes.

7 mai : Le gouvernement indique que plus de 80 000 ressortissants ont été rapatriés en un mois à la suite de la grande opération de police contre les clandestins lancée au Congo Brazzaville.

9 mai : L'ONU fait part de la naissance d'un nouveau groupe armé au Nord-Kivu, où s'activent déjà plusieurs dizaines de milices, appelé la Protection du peuple hutu (PPH).

19 mai : La CPI entend l'appel de l'ex-chef de milice congolais Lubanga, reconnu coupable en 2012 de l'enrôlement d'enfants soldats en Ituri. A l'issue du premier procès en première instance de la CPI, M. Lubanga, 53 ans, avait été condamné à 14 ans de prison pour avoir utilisé des enfants de moins de 15 ans dans la guerre civile en Ituri en 2002-2003, un crime de guerre.

21 mai : La RDC impose le passeport et le visa pour les Congolais de Brazzaville.

23 mai : La CPI condamne l'ancien chef de milice Germain Katanga à 12 ans de prison.

26 mai : Les Nations Unies enjoint le Congo Brazzaville de cesser immédiatement ses opérations d'expulsion de ressortissants de la République démocratique du Congo, à l'origine selon elles d'une "grave crise humanitaire".

27 mai : La Cégi annonce que les élections locales, prévues pour la fin de l'année, sont reportées à 2015.

30 mai : Une centaine de rebelles hutu rwandais des FDLR se rendent avec leurs armes dans l'est de la RDC, un premier geste censé initier un processus de reddition attendu depuis 20 ans. Les envoyés spéciaux pour la région des Grands Lacs de l'ONU, de l'Union Africaine, de l'Union européenne et des Etats-Unis appellent à la reddition "complète" des rebelles. L'ONU apporte son soutien total à l'opération de reddition.

3 juin : A la suite d'une rencontre entre de hauts responsables de la RDC et du Congo, les deux pays décident d'enquêter sur les violations de droits de l'Homme présumées commises lors de l'expulsion e ressortissants de la RDC vivant au Congo.

4 juin : Les envoyés spéciaux pour la région des Grands Lacs de l'ONU, de l'Union Africaine, de l'Union européenne et des Etats-Unis plaident pour la publication d'un calendrier "global" de scrutins prévus d'ici à la présidentielle de 2016.

7 juin : Une trentaine de personnes sont tuées dans la nuit au Sud-Kivu, victimes d'un conflit foncier persistant entre ethnies dans la région.

9 juin : La CPI confirme les charges contre Bosco Ntaganda et le renvoie en procès.

9 juin : Le processus de démobilisation se poursuit avec la reddition de plusieurs dizaines de rebelles des FDLR.

10 juin : Un projet de révision constitutionnelle destiné à permettre l'organisation des élections à venir est adopté par le gouvernement, projet fortement critique par l'opposition.

11 juin : Des échanges de tirs opposent pendant plusieurs heures des soldats congolais et rwandais à la frontière entre leurs deux pays. Kinshasa et Kigali s'accusent mutuellement d'être à l'origine des affrontements. Le lendemain, des tirs d'armes lourdes retentissent, provoquant un regain de tension dans la région.

TUNISIE

L'adoption de la Constitution par l'Assemblée nationale constituante (ANC) tout comme l'annonce de la formation d'un gouvernement d'indépendants constituent des étapes clés en faveur d'un règlement de la crise politique provoquée par l'assassinat en juillet du député d'opposition Mohamed Brahmi, attribué à la mouvance jihadiste. Ce meurtre, précédé en février par celui de l'opposant Chokri Belaïd, a profondément déstabilisé la Tunisie, déjà en proie à un climat politique délétère, l'essor de groupes jihadistes armés et des conflits sociaux qui ont paralysé ses institutions pendant des mois. Il aura fallu la promesse de départ du pouvoir des islamistes d'Ennahda, majoritaires, pour amorcer la sortie de crise.

2011

14 janvier: Zine El Abidine Ben Ali, président de Tunisie depuis 23 ans, est chassé par une révolte populaire initiée par l'immolation par le feu le 17 décembre d'un marchand de Sidi Bouzid (centre-ouest), excédé par la pauvreté et les humiliations policières.

1^{er} mars: Le mouvement islamiste Ennahda est légalisé. Son chef, Rached Ghannouchi, est rentré d'exil fin janvier.

23 octobre: Tenue des premières élections libres de l'histoire du pays. Ennahda remporte 89 des 217 sièges de l'Assemblée nationale constituante (ANC). Cette dernière a pour mandat de rédiger la nouvelle Constitution de la Tunisie et de désigner un gouvernement transitoire

12 décembre: Moncef Marzouki, un laïc et opposant historique au régime Ben Ali, est élu président de la République par l'ANC tandis que Hamadi Jebali, n°2 d'Ennahda, devient premier ministre le 2^e décembre.

2012

11-12 juin: Attaques dans plusieurs villes par des membres de la mouvance salafiste et des casseurs dans la foulée du saccage d'une exposition dont des oeuvres ont été jugées offensantes pour l'islam.

19 juillet: Ben Ali est condamné par contumace à perpétuité pour la 2e fois en un mois pour complicité de meurtres de manifestants.

14 septembre: Des centaines de manifestants, dont des jihadistes présumés, dénonçant un film islamophobe sur internet et attaquent l'ambassade américaine.

18 octobre: Le coordinateur du parti d'opposition Nidaa Tounès à Tataouine (sud) est tué.

27 novembre-1^{er} décembre: Des heurts à Siliana au sud-ouest de Tunis font 300 blessés.

2013

6 février: L'opposant antiislamiste Chokri Belaïd est tué à Tunis. L'assassinat provoque une crise politique qui conduit à la démission du gouvernement.

13 mars: Un nouveau gouvernement, dirigé par Ali Larayedh, du parti Ennahda, est constitué.

25 juillet: Mohamed Brahmi, opposant nationaliste de gauche dirigeant du parti du Mouvement populaire est assassiné près de Tunis, plongeant le pays dans une nouvelle crise politique. Suite à cet assassinat, l'opposition organise des manifestations quotidiennes pour demander la dissolution de l'Assemblée nationale constituante (ANC), boycottée depuis plusieurs semaines par une soixantaine de ses membres, ainsi que la démission du gouvernement et la mise en place d'un gouvernement apolitique.

2 août: L'armée lance une opération aérienne et terrestre contre un groupe armé au mont Chaambi pourchassé depuis décembre 2012 à la frontière algérienne.

6 août: À la demande du Président de l'ANC, le principal syndicat tunisien, l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT), entame un processus de médiation entre le gouvernement et l'opposition destiné à sortir le pays de la crise.

27 août : Le gouvernement accuse le mouvement jihadiste Ansar Asharia, longtemps toléré, d'être lié à Al-Qaïda et d'avoir orchestré les deux assassinats politiques. Il accuse aussi ce mouvement d'être derrière la cellule armée que les militaires pourchassent depuis à la frontière avec l'Algérie. Depuis janvier, des explosions et des affrontements y ont fait une quinzaine de morts dans les rangs de la police et de l'armée.

13 décembre: Après des semaines de négociations sans issue, un accord visant à sortir le pays de la crise politique provoquée par l'assassinat de Mohamed Brahmi est trouvé. La Feuille de route de sortie de crise proposée par l'UGTT et les trois autres médiateurs - le principal syndicat du patronat (Utica), la Ligue tunisienne des droits de l'Homme (LTDH) et l'Ordre des avocats - prévoit la démission du gouvernement conduit par Ali Larayedh et son remplacement par un gouvernement apolitique. M. Mustapha Filali est proposé pour conduire ce gouvernement, poste que ce dernier refuse.

14 décembre: Le ministre sortant de l'Industrie, Mehdi Jomaâ, qui n'appartient à aucun parti politique, est finalement désigné pour former un gouvernement d'indépendant. Il sera officiellement désigné premier ministre le 10 janvier 2014.

16 décembre : L'ANC adopté la loi sur la justice transitionnelle. Ce texte, qui a fait le consensus au sein des élus, établi un mécanisme chargé de traiter des crimes commis sous les deux précédents régimes et d'indemniser les victimes. La mise en place de l'instance indépendante Vérité et Dignité chargée de mettre en œuvre les dispositions de justice

transitionnelle, et en particulier la désignation de ses 15 membres par l'Assemblée, doit intervenir à l'issue de l'adoption du projet de Constitution.

2014

3 janvier: L'Assemblée nationale constituante (ANC) lance la procédure d'adoption de la Constitution. Les élus doivent examiner individuellement et voter sur les quelque 150 articles de la future Loi fondamentale. L'examen du texte est ralenti par une multitude de disputes et de controverses si bien que la Constitution n'est pas adoptée tel que promis par la classe politique pour le 14 janvier, 3^e anniversaire de la révolution.

9 janvier: Le premier ministre Ali Larayedh présente la démission du gouvernement, conformément à l'accord du 13 décembre. Cette démission entérine le départ volontaire du pouvoir du parti islamiste Ennahda.

10 janvier: Conformément au compromis de sortie de crise, le ministre sortant de l'Industrie, Mehdi Jomaâ, est appelé à former un cabinet d'indépendants devant conduire la Tunisie jusqu'à des législatives et une présidentielle en 2014.

26 janvier : La nouvelle Constitution tunisienne est adoptée par l'ANC à une majorité écrasante de 200 voix pour, 12 contre et 4 abstentions, dépassant largement la majorité nécessaire de 145 votes. Parallèlement, M. Jomaâ présente la composition de son gouvernement d'indépendants au président Marzouki. Il doit encore obtenir la confiance de l'Assemblée.

La Constitution s'inscrit, comme l'affirme son préambule, dans « les objectifs de la révolution, de la liberté et de la dignité. Elle consacre un régime avec un exécutif bicéphale où le premier ministre aura le rôle dominant, mais où le chef de l'État dispose d'importantes prérogatives en matière de défense et de politique étrangère notamment. L'islam n'y a pas été inscrit comme source de droit, mais les références à la religion sont nombreuses, laissant une place importante à l'interprétation. Sur le plan des droits de l'Homme, les grandes libertés y sont inscrites, même si des ONG de défense des droits de l'Homme s'inquiètent de dispositions souvent vagues. L'objectif de parité homme-femme dans les assemblées élues, une disposition exceptionnelle dans le monde arabe, y a été inclus.

Ainsi, la Constitution instaure, dans son préambule, « un régime républicain démocratique et participatif dans le cadre d'un État civil et gouverné par le droit et dans lequel la souveraineté appartient au peuple qui l'exerce sur la base de l'alternance pacifique à travers des élections libres, et du principe de la séparation et de l'équilibre des pouvoirs ».

La Tunisie s'est dotée d'un régime mixte : un régime parlementaire dans lequel le président de la République dispose de certaines prérogatives comme dissoudre l'Assemblée des représentants du peuple (art. 77) et retoquer des textes de loi. Le président définit les politiques générales dans les domaines de la défense, des relations étrangères et de la sécurité nationale, après consultation du chef du gouvernement (art. 77).

Le pouvoir exécutif est exercé par le président de la République et le chef du gouvernement (art. 71). Le président de la République est élu pour un mandat de cinq ans au suffrage universel direct (art. 75) et il désigne le candidat du parti ou de la coalition électorale arrivé en tête des élections législatives comme chef de gouvernement (art. 89). Le président de la République peut demander à l'Assemblée des représentants du peuple de procéder à un vote de confiance au gouvernement, aux maximum deux fois pendant le mandat présidentiel (art. 99).

Le pouvoir législatif est exercé par le peuple à travers ses représentants à l'Assemblée des représentants du peuple ou par voie de référendum (art. 50). Les membres de l'Assemblée sont élus au suffrage universel direct (art. 55) pour un mandat de cinq ans (art. 56).

L'Assemblée peut présenter une motion de destitution du président de la République en cas de violation de la Constitution (art. 88) et voter une motion de défiance contre le gouvernement (art. 99).

Marqués par des décennies d'hégémonie du Rassemblement constitutionnel démocratique (RCD), le parti de l'ex-président Ben Ali, les représentants tunisiens ont introduit des garanties pour le respect du pluralisme politique en réaffirmant les droits de l'opposition au sein de l'Assemblée des représentants du peuple (art. 60).

Le préambule reconnaît « l'attachement [du] peuple aux enseignements de l'islam et à ses finalités caractérisées par l'ouverture et la modération, des nobles valeurs humaines et des principes des droits de l'homme universels ». L'article 1 reconnaît la place de l'islam comme religion de la Tunisie, mais la loi islamique (la charia) n'est pas mentionnée comme source de droit, comme le voulaient initialement les islamistes. L'article 2 réaffirme en outre la nature civile de l'État. À noter que seuls les électeurs de confession musulmane peuvent se présenter à l'élection présidentielle (art. 74).

Une des avancées introduites par la Constitution est la reconnaissance de la « liberté de croyance [et] de conscience » (art. 6), ce qui limite la possibilité d'engager des poursuites pour apostasie. Les islamistes n'ont pas obtenu que soit inscrite dans la Constitution la criminalisation des atteintes au sacré, mais l'État a pour obligation de « protéger les sacrés».

L'État doit garantir les droits et libertés individuels et collectifs, comme mentionné dès le préambule et dans l'article 21. La Constitution donne une liste exhaustive de ces droits, à l'instar de l'égalité des citoyens et citoyennes en droits et devoirs (art. 21), le droit à la vie (art. 22), la protection de la dignité de la personne et l'interdiction de la torture (art. 23), le droit à la vie privée et à la confidentialité des correspondances, des communications et des données personnelles (art. 24), la présomption d'innocence et le droit à un procès équitable (art. 27), les libertés d'opinion, de pensée, d'expression, d'information et de publication (art. 31), le droit d'accès à l'information et aux réseaux de communication (art. 32), la liberté de constituer des partis politiques, des syndicats et des associations (art. 35), le droit syndical (art. 36), la liberté de rassemblement et de manifestation pacifiques (art. 37). Aucun amendement constitutionnel ne peut toucher les acquis en matière de droits et libertés (art. 49).

La Constitution tunisienne est, dans le monde arabe et musulman, la loi fondamentale qui offre le plus de garanties pour les droits des femmes. Ainsi, dans son article 34, la Constitution oblige l'État à garantir la représentativité des femmes dans les assemblées élues. L'article 40 affirme que « tout citoyen et toute citoyenne ont le droit au travail dans des conditions décentes et à salaire équitable ». L'article 46, consacré plus particulièrement aux droits des femmes, inscrit dans la Constitution la protection des acquis de la femme, le principe de parité et la lutte contre les violences faites aux femmes :

« Article 46. L'État s'engage à protéger les droits acquis de la femme, les soutient et œuvre à les améliorer. L'État garantit l'égalité des chances entre la femme et l'homme pour assumer les différentes responsabilités et dans tous les domaines. L'État œuvre à réaliser la parité entre la femme et l'homme dans les conseils élus. L'État prend les mesures nécessaires afin d'éradiquer la violence contre la femme. »

La création d'une Cour constitutionnelle (art. 118 à 121) est une avancée fondamentale pour la Tunisie en ce sens qu'elle limite le pouvoir législatif et la possibilité, pour le législateur, de voter des lois contraires aux droits et aux libertés fondamentales. Le contrôle de constitutionnalité des lois s'exerce à la demande des autorités publiques (gouvernement, président) ou peut être requis par les parties lors d'un procès (art. 120). Toute proposition de révision de la Constitution lui est soumise (art. 144).

L'article 125 porte en outre création de cinq autorités constitutionnelles et indépendantes de régulation (droits de l'homme, médias, élections, bonne gouvernance et lutte contre la corruption, environnement).

27 janvier: Les dirigeants tunisiens signent la Constitution.

4 février : L'assassin présumé de l'opposant Chokri Belaïd est tué lors d'une opération antiterroriste dans la banlieue de Tunis.

10 février : Entrée en vigueur de la nouvelle Constitution tunisienne après sa publication dans le Journal officiel

13 février : La commission de législation générale de l'Assemblée nationale constituante tunisienne entame l'examen des propositions de loi électorale devant permettre la tenue dans l'année d'élections législatives et présidentielle.

28 février : Le gouvernement annonce les nominations de nouveaux gouverneurs dans 18 des 24 gouvernorats tunisiens alors que les changements des responsables régionaux étaient une revendication clé des détracteurs d'Ennahda. Parallèlement, l'UE annonce la signature d'un mémorandum d'entente entre elle et la Tunisie prévoyant une assistance technique européenne pour l'organisation des élections.

6 mars : L'état d'urgence en vigueur depuis janvier 2011 est levé.

12 mars : Le gouvernement annonce vouloir reprendre en main les mosquées tombées aux mains de radicaux jugeant que ces dernières sont devenues des foyers d'appels à la violence.

24 mars : Le secrétaire général d'Ennahda, l'ex-premier ministre Hamadi Jebali, présente sa démission.

7 avril : L'Assemblée nationale constituante commence à débattre du projet de loi électorale devant permettre la tenue d'élections générales dans l'année et dont l'examen a pris un retard important, empêchant la préparation de ces échéances cruciales pour la Tunisie. L'élaboration du projet aurait dû être achevée en janvier, mais les élus ont priorisé l'adoption de la Constitution. Le vote sur ce projet de loi ne pourra par ailleurs intervenir qu'une fois un mécanisme de contrôle de constitutionnalité mis en place. L'ANC doit s'acquitter de cette tâche mi-avril. La classe politique a fait inscrire dans la Constitution que les élections doivent se tenir avant la fin de l'année. Or, certains acteurs tunisiens commencent à douter de la viabilité de ce calendrier, l'ISIE, l'instance chargée d'organiser les législatives et la présidentielle n'ayant ni budget, ni bureaux, ni législation sur laquelle s'appuyer pour engager ces travaux.

17 avril : La Tunisie notifie le secrétaire général des Nations unies de sa décision de retirer ses réserves sur certains articles de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (Cedaw).

18 avril : Les 139 députés présents (sur un total de 217) de l'ANC tunisienne commencent le vote article par article de la future loi électorale. L'examen article par article a été retardé par la nécessité d'adopter au préalable une loi permettant la création d'une instance chargée du contrôle de constitutionnalité. L'Assemblée doit avoir achevé l'examen de la future loi pour le 27 avril.

25 avril : Le premier ministre tunisien insiste sur sa détermination à la tenue des élections générales en 2014 tout en notant qu'elles pourraient être reportées en raison du retard pris dans le vote de la loi électorale.

30 avril : Les débats sur la loi électorale en Tunisie sont interrompus après le tollé provoqué au Parlement par le rejet d'un article interdisant aux figures du parti du président déchu Ben Ali de se présenter aux législatives.

1^{er} mai : L'ANC adopte la nouvelle loi électorale qui doit permettre la tenue d'élections législatives et présidentielle dans l'année pour doter le pays d'institutions pérennes et démocratiques plus de trois ans après sa révolution. La loi organique a été adoptée par 132 voix pour, 11 contre et 9 abstentions, sur les 217 députés que compte l'assemblée. Elle instaure des législatives au scrutin proportionnel à un tour par circonscription, sans seuil minimal à atteindre. La présidentielle se déroulera en revanche au scrutin majoritaire à deux tours.

2 mai : Le président de l'Instance Supérieure Indépendante pour les Elections (ISIE) déclare que les élections présidentielle et législatives tunisiennes pourraient se tenir en novembre.

19 mai : Béji Caïd Essebsi, premier ministre tunisien juste après la révolution de 2011 et principal adversaire des islamistes d'Ennahda, est désigné comme candidat à la présidentielle prévue cette année par son parti Nidaa Tounès.

27 mai : L'ISIE presse la classe politique de s'entendre sur la date du scrutin au plus vite, notant qu'autrement ces scrutins cruciaux pour le pays risquaient d'être reportés.

28 mai : Quatre policiers tunisiens sont tués dans une attaque contre la maison du ministre de l'Intérieur, les autorités évoquant une "vengeance" des jihadistes après les progrès enregistrés selon elles dans la lutte antiterroriste.

13 juin : Al-Qaïda au Maghreb Islamique revendique pour la première fois des attaques commises en Tunisie, dont celle contre le ministre de l'Intérieur.

13 juin : Les partis politiques, après plusieurs mois de tergiversations, s'entendent pour tenir les élections législatives puis la présidentielle courant 2014. Suite à cet accord, le président de l'ISIE propose la tenue des législatives en octobre et du premier tour de la présidentielle en novembre.

19 juin : Le Président de l'Assemblée nationale constituante, Mustapha Ben Jaafar met les Tunisiens en garde contre la désaffection envers la politique et le risque d'abstention aux prochaines élections. De son côté, Ennahda appelle la classe politique à s'entendre sur un candidat consensuel à la présidentielle pour éviter davantage de tiraillements.

23 juin : L'inscription des électeurs en vue des élections législatives et présidentielle prévues en fin d'année est lancée.

ACTIONS DE LA FRANCOPHONIE

APF

Le 28 janvier 2014, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie a salué par voie de communiqué la signature au Palais du Bardo, siège de l'Assemblée nationale constituante tunisienne, du texte de la nouvelle Constitution tunisienne.

OIF

Dans le cadre de la poursuite de l'accompagnement de l'OIF au processus de transition, une mission conduite par le directeur de la DDHDP s'est rendue à Tunis du 25 au 28 février 2014 afin de rencontrer les nouvelles autorités, les acteurs tunisiens et internationaux impliqués et de déterminer conjointement les actions à engager ou à approfondir en soutien au processus électoral ainsi que dans le domaine des médias, des droits de l'Homme et de la justice.

Le 29 avril 2014, le Secrétaire général de la Francophonie a reçu le premier ministre et chef de gouvernement, Mehdi Jomâa. A cette occasion, le Secrétaire général de la

Francophonie a rappelé la disponibilité de la Francophonie à renforcer ses actions en soutien au processus de transition, en particulier dans la perspective des prochaines échéances électorales.

VIETNAM

Les relations entre la Chine et le Vietnam se sont brusquement détériorées au cours de ces dernières semaines, suite à l'annonce faite par la Chine, début mai, de la construction d'une plateforme pétrolière en mer Orientale, sur un territoire revendiqué par le Vietnam. Ce bras de fer maritime n'est pas nouveau. Depuis 1974, la Chine contrôle les îles où se trouve la plate-forme de forage, à deux cent cinquante kilomètres du Vietnam. Cette occupation, suite à un coup de force chinois à la fin de la guerre du Vietnam n'a toutefois jamais été accepté par le Vietnam, ni par la communauté internationale.

2014

2 mai : Le gouvernement chinois annonce l'installation d'une plateforme de forage (HD-981) dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) et sur le plateau continental du Vietnam.

7 mai : La Chine déploie dans la région quatre-vingts navires appuyés par des avions ainsi que sept vaisseaux militaires et trente-trois navires de polices maritimes. Elle attaque par canon à eau les bateaux vietnamiens en service dans la zone, endommageant par cet acte lesdits navires et blessant au passage six de ses marins.

13 mai : Des émeutes anti-chinoises, sans précédent au Vietnam, éclatent dans 22 des 63 provinces du pays. Des manifestants vietnamiens incendient une dizaine d'usines chinoises installées au Vietnam, faisant un mort et des centaines de blessés.

18 mai : Le premier ministre vietnamien Nguyen Tan Dung et son ministre des Affaires étrangères reçoivent le conseiller d'État Yang Jiechi, chef de la diplomatie chinoise, à Hanoï pour des discussions inédites depuis le montage de la plateforme contestée. Le Vietnam doit «cesser de perturber les opérations de la Chine et cesser de monter le problème en épingle», a invectivé Yang Jiechi, selon des propos rapportés par la diplomatie chinoise. Les archipels revendiqués par Hanoï sont une «partie inhérente du territoire chinois». Cinq bateaux sont envoyés vers le Vietnam pour évacuer environ 4 000 ressortissants chinois.

26 mai : Un bateau de pêche chinois coule un bateau de pêche vietnamien dans une pêcherie traditionnelle de l'archipel de Hoang Sa du Vietnam.

4 juin : Le Vietnam adresse une note diplomatique à la Chine pour protester et exiger qu'elle respecte le droit international et cesse immédiatement ses activités qui violent les droits souverains et la juridiction du Vietnam sur sa zone économique exclusive et son plateau continental.

7 juin : Selon le ministère des Affaires étrangères chinois, une soixantaine de bateaux vietnamiens auraient tenté de briser le cordon autour de la plate-forme pétrolière en percutant à maintes reprises des bateaux chinois.

D. VEILLE DE L'ACTUALITE PARLEMENTAIRE

BELGIQUE

La Belgique, état fédéral, a connu des élections générales (chambre fédérale et parlements régionaux) le 25 mai dernier. Au niveau fédéral, le parti nationaliste (NVA) constitue le premier groupe politique de l'assemblée avec environ 1/5ème des 150 sièges. Le Roi a donc confié à son leader, Bart De Wever, le soin d'étudier les conditions d'une

future coalition gouvernementale. Au niveau régional, tant en Wallonie qu'à Bruxelles, les enseignements du scrutin peuvent être résumés de la sorte: les socialistes (PS) restent la première formation politique; les libéraux réformateurs (MR) progressent et remportent de nouveaux sièges; les centristes humanistes (Cdh) se maintiennent en Wallonie et perdent du terrain à Bruxelles; les écologistes perdent de très nombreux sièges et sont en très net recul. Les socialistes ont entamé leurs consultations en vue de la formation des gouvernements des entités fédérées.

FRANCE

Le 31 mars, le président François Hollande a accepté la démission du premier ministre Jean-Marc Ayrault et de son gouvernement et a nommé Manuel Valls au poste de premier ministre. Le nouveau gouvernement, annoncé le 2 avril, est formé de 16 ministres, dont huit femmes. Lors du vote qui a suivi sa déclaration de politique générale, le premier ministre a obtenu la confiance de 306 députés sur 571 votants. Annick Girardin, députée (Saint-Pierre-et-Miquelon), vice-présidente de la section française de l'APF, a été nommée secrétaire d'État chargée du Développement et de la Francophonie.

LIBAN

Malgré six convocations ces derniers mois pour choisir un nouveau président de la République, le Parlement n'a pas encore pu élire dans les délais un successeur au président Michel Sleimane, dont le mandat s'est terminé le 25 mai. Le gouvernement assume les pouvoirs exécutifs jusqu'à l'élection d'un nouveau président par le Parlement qui reste en session ouverte.

MAURITANIE

Les élections présidentielles se sont tenues le 21 juin. Le président sortant Mohamed Ould Abdel Aziz a été réélu au premier tour avec près de 82% des voix, selon les résultats publiés par la Commission électorale nationale indépendante (Céni), loin devant le candidat classé deuxième, le militant anti-esclavagiste Biram Ould Dah Ould Abeid. Boidiel Ould Houmeid, candidat du parti El-Wiam, une formation de l'opposition dite "modérée", s'octroie la troisième place, suivi d'Ibrahima Moctar Sarr, représentant la communauté négro-mauritanienne. L'unique femme de la liste est dernière au classement. L'opposition dite "radicale", rassemblée au sein du Forum national pour la démocratie et l'unité (FNDU) avait appelé à boycotter le scrutin. Le taux de participation a été de 56% en baisse par rapport à la précédente présidentielle (en 2009) où il avait atteint 64%. La présidentielle a été surveillée par 700 observateurs, dont 200 venus de l'étranger.

ONTARIO

Les élections législatives se sont tenues le 12 juin. Le parti libéral, dirigé par Kathleen Wynne, a remporté la majorité. Mme Wynne devient la première ministre élue de l'histoire de l'Ontario. Les libéraux détiennent 58 sièges, les progressistes-conservateurs 28 et le Nouveau parti démocratique 21. La dissolution de l'Assemblée législative le 2 mai avait mis fin à la 40^e législature.

QUEBEC

Le 7 avril, des élections générales ont porté au pouvoir le parti libéral du Québec, qui a obtenu 70 sièges sur les 125 que compte l'Assemblée nationale. Le Parti Québécois forme l'opposition officielle avec 30 députés. La Coalition Avenir Québec a terminé en troisième position avec 22 sièges. Philippe Couillard, le chef du parti libéral, est entré en fonction le 23 avril comme premier ministre du Québec et a nommé son conseil des ministres, composé de 26 personnes. Parmi les personnalités connues à l'APF qui obtiennent un portefeuille ministériel, notons que Lise Thériault a été nommée vice-première ministre et ministre de la Sécurité publique et que Stéphanie Vallée a été nommée ministre de la

Justice et ministre responsable de la Condition féminine. Christine St-Pierre a été nommée ministre des Relations internationales et de la Francophonie.

CONCLUSION

Au cours de la dernière année, plusieurs pays de l'espace francophone ont fait des avancées significatives en faveur d'un retour à l'ordre constitutionnel. Toutefois, les situations précaires observées dans d'autres pays nous rappellent l'importance d'être vigilant et de soutenir les efforts démocratiques.

En Guinée, l'élection législative de l'automne dernier a permis d'achever la transition politique du pays. Malgré les tensions sociales et politiques, la Guinée a réussi le défi de tenir un scrutin dans le calme. Le taux de participation élevé témoigne de la volonté de la population guinéenne de participer au processus démocratique. Il faut cependant noter que les observateurs internationaux ont relevé certains manquements et irrégularités lors du scrutin, sans remettre en cause l'intégralité du processus. La décision de l'opposition de siéger à l'Assemblée et son institution en janvier dernier confirme la volonté de la Guinée de tourner définitivement la page de 50 années d'autoritarisme.

En ce qui concerne Madagascar, la sortie de crise est en voie d'être complétée. Les élections législatives et présidentielles, jugées crédibles et transparentes par la communauté internationale, sont un grand pas en avant pour le pays. Alors que près de cinq ans se sont écoulés depuis le coup d'État ayant contraint l'APF à suspendre la section malgache, les actions posées par la nouvelle présidence permettent d'entrevoir avec un optimisme prudent l'évolution de la situation sur la Grande-Île.

Pour le Mali, le retour à la stabilité politique a été consolidé par l'organisation d'élections présidentielles et législatives considérées comme des réussites par les observateurs. Nous ne pouvons négliger les dangers que posent les tensions toujours en cours dans le nord du pays. Le processus de négociations avec les rebelles de plusieurs groupes peine à avancer et il est primordial que le dialogue se poursuive pour assurer une paix durable dans la région. Le succès d'une telle entreprise ne pourra être obtenu que si tous les acteurs en cause prennent part à la discussion.

Concernant la Côte d'Ivoire, elle poursuit son processus de reconstruction et de réconciliation après plus d'une décennie de crise. Les travaux de la Commission Dialogue vérité et réconciliation ainsi que la réintégration des ex-combattants à la vie civile sont des étapes cruciales de ce processus. Bien que des tensions aient été observées récemment entre les différents partis politiques, nous les invitons à poursuivre le dialogue afin que la Côte d'Ivoire puisse jouir d'une paix durable dans un climat pacifique.

Malgré ces évolutions positives au sein de l'espace francophone, nous ne pouvons faire abstraction du fait que la situation en République centrafricaine et en Syrie demeure tendue et que leur suspension de nos instances se poursuit dans l'attente d'une résolution des problèmes auxquels ces pays font face.

En République centrafricaine, le Conseil national de transition poursuit ses travaux de rédaction de la nouvelle Constitution. Nous resterons attentifs au développement de la situation au cours des prochains mois. Cependant, les violences interconfessionnelles sont toujours observées dans tout le pays et il est primordial que les forces en place puissent rétablir un climat de sécurité. La Communauté internationale doit en outre maintenir sa mobilisation afin d'assurer que les exactions commises cessent immédiatement. De plus, les milliers de déplacés, que ce soit à l'intérieur des frontières de la République centrafricaine ou au sein des pays voisins, nécessitent une aide humanitaire importante qui

doit pouvoir leur être acheminée sans entraves, dans le respect du droit international humanitaire.

Par ailleurs, il est important que rappeler que la suspension de la Syrie de nos instances en 2011 fût la première prononcée sur la base du non-respect des principes fondamentaux édictés dans les déclarations de Bamako et de Saint-Boniface quant au respect des droits de la personne, des libertés et de la démocratie. Ces valeurs fondamentales de notre Assemblée ne pouvaient être bafouées de telle façon sans que l'APF ne réagisse, ce qu'elle a fait lors de la Session de Kinshasa.

Malheureusement, la situation en Syrie ne semble plus que jamais figée. Bien que le régime et l'opposition se soient rencontrés à Genève en janvier et février derniers, les négociations n'ont pu donner lieu à une avancée notable dans le règlement de ce conflit qui dure depuis maintenant trois ans. Les violences généralisées de la part des deux parties ne font qu'envenimer une situation déjà intolérable pour les populations. Il est de notre devoir de condamner ces actes et de soutenir les efforts pour y mettre fin afin que la Syrie puisse un jour retrouver la paix.

Les progrès incontestables de la démocratie dans plusieurs pays francophones au cours des derniers mois permettent d'entrevoir l'avenir avec optimisme. La levée de la suspension de trois sections de l'APF lors de la session d'Ottawa témoigne de cet état de fait. Il est encourageant de voir les populations travailler de concert, unir leurs efforts, et même aller au-delà parfois de leurs allégeances politiques pour assurer l'instauration d'une démocratie durable. Nous ne devons pas cependant minimiser les défis auxquels font face certains pays de l'espace francophone. L'atteinte de la démocratie peut être un processus long et ardu et la persévérance est de mise.

Il est de notre devoir en tant qu'Assemblée de soutenir les pays francophones qui aspirent à la démocratie et qui sollicitent notre appui, tout en condamnant ceux qui en violent les principes fondamentaux.